



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DU SAMEDI 18 JUIN 2022 A GUERVILLE

Après qu'il ait été procédé à l'accueil des Délégués et à la vérification des pouvoirs, le Président Jean-Pierre MEURILLON adresse un mot de bienvenue aux Délégués et aux personnes participantes.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie vivement, toutes et tous, d'être présents à l'Assemblée Générale de votre District.

Avant que nous n'ouvrions nos travaux, je tiens tout particulièrement à adresser les remerciements du District des Yvelines :

- au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines, pour l'aide sans faille qu'il nous apporte tout au long de la saison.

Merci à Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Inspectrice Principale de la Jeunesse et des Sports, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78) et à M. Luc MISEREY, qui fut, vous le savez, notre Conseiller Technique Départemental, et qui est maintenant, au sein du S.D.J.E.S. 78, le référent Football.

Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, qui va nous rejoindre, interviendra tout à l'heure comme elle l'a souhaité.

- au Conseil Départemental des Yvelines, pour l'aide importante qu'il nous apporte,
- à vous toutes et à vous tous, les représentant(e)s des clubs Yvelinois, et bien entendu, à M. Rodrigo LOPES ROCHA, Président de l'A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE, qui nous reçoit aujourd'hui.

Je tiens à exprimer à la Ville de GUERVILLE, et à son Maire, Mme Evelyne PLACET, les très vifs remerciements du District des Yvelines de Football d'avoir bien voulu nous accueillir ici, à GUERVILLE, pour cette Assemblée Générale.

Je dis souvent, lorsque je rencontre des élus, que le District n'est rien sans les collectivités territoriales, et je le répète ici.

Je passe maintenant la parole à Mme Evelyne PLACET, Maire de GUERVILLE, qui nous fait l'honneur d'ouvrir nos travaux.

➤ **Mme Evelyne PLACET, Maire de GUERVILLE**

Je vous salue tous parce que je ne l'ai pas fait tout à l'heure.

Je vous remercie d'être venus chez nous, à GUERVILLE. Cela vous fait connaître notre commune, pour ceux qui ne la connaissent pas.

Je ne sais pas si vous avez choisi de venir à GUERVILLE ou si c'est Rodrigo (*LOPES ROCHA*) qui a un peu insisté, parce que je le connais, quand il veut quelque chose, il a tendance à y arriver.

Ce que je voulais vous dire en tous les cas, c'est que nous, commune de 2 000 habitants, n'avons pas une grosse structure, mais je pense que, comme toutes les communes, on sait que le football a une importance pour nos jeunes, que c'est une école qui apprend beaucoup de choses aux jeunes filles et aux jeunes garçons, puisque nous avons, même à GUERVILLE maintenant, beaucoup de femmes et de jeunes filles qui jouent.

On a d'ailleurs déjà fait quelque chose avec vous.

Je pense que c'est important, et puis je voulais surtout vous dire, au travers de vous tous, Présidents, bénévoles et membres du District que je vous félicite et je vous remercie pour vos engagements.

Vous êtes pour la plupart, bénévoles et sans vous, une collectivité, une association, n'est pas grand-chose.

Donc, bravo à tous, et dans tous les cas, bravo au club de GUERVILLE parce que je crois que vous êtes la plus grosse association après ou avant la danse, je ne sais plus, car le Covid a fait perdre des licencié(e)s.

Pour finir, on fait ce que l'on peut, on est tous pareils. Je pense que l'argent n'arrive pas du ciel mais on a réussi à faire l'arrosage, enfin.

Quant au terrain synthétique, c'est de plus en plus controversé.

Je vous souhaite une belle Assemblée Générale et une bonne journée.

Je vous remercie.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie Mme le Maire.

Je vous indique que je remettrai tout à l'heure à Mme Evelyne PLACET, Maire de GUERVILLE, un cadeau souvenir de la tenue de notre Assemblée Générale à GUERVILLE.

oooooooo

Avant que nous ne commençons, je rappelle à nouveau que le déroulement de nos débats fait, depuis toujours, l'objet d'un **enregistrement audio**, ce qui permet d'en établir plus facilement un compte-rendu fidèle.

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre Assemblée Générale, je voudrais que l'on ait, tous ensemble, une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale.

Ils sont cités dans le Rapport moral qui vous a été adressé.

Pour ceux qui nous ont quittés, et pour toutes celles et tous ceux qui nous touchent et vous touchent de près, je vous demande un instant de recueillement.

.....
Merci

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Comme vous le savez, c'est une Assemblée Générale Ordinaire qui va se tenir aujourd'hui, comme cela se passait à la fin de chaque saison, avant que la pandémie ne nous interdise de nous rencontrer.

Je rappelle :

➤ s'agissant du **quorum**, qu'il résulte de l'article 12.5.3 des Statuts du District, que :

« La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. »

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »

➤ s'agissant des **votes**, qu'il résulte de l'article 12.5.4 des Statuts que :

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

L'Assemblée étant composée de 154 clubs, porteurs de 1 756 voix, le quorum est le suivant :

52 clubs présents ou représentés

586 voix présentes ou représentées

Je suis en mesure de vous indiquer que :

- sur les 154 clubs qui composent l'Assemblée Générale :

. 51 clubs sont présents, soit 33,12 %,

. 86 clubs sont présents ou représentés, soit 55,84 %.

- sur les 1 756 voix qui composent l'Assemblée Générale, 1 134 sont présentes ou représentées, soit 64,58 %

Si l'une ou l'un d'entre vous souhaite vérifier cela, il lui suffit de se présenter à l'accueil, où se trouvent les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

En conséquence, il est constaté que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

oooooooo

Nous allons maintenant poursuivre par l'Allocution du Président.

1 / ALLOCUTION DU PRESIDENT

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s à votre Assemblée Générale,
Mesdames et Messieurs les Dirigeantes et les Dirigeants des clubs Yvelinois,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

L'objectif de mon allocution est de vous faire partager ce que le District a réalisé au cours de la saison qui s'achève et de vous faire part de ce qu'il est prévu de faire lors de la saison prochaine dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024.

Mais auparavant, je souhaite vous parler de **4 sujets importants** :

- . **La violence et les incivilités**
- . **Les effectifs des licencié(e)s**
- . **Les demandes de dérogation formulées par les clubs en matière d'horaires des rencontres**
- . **Le parcours de plusieurs clubs Yvelinois dans les Coupes Nationales**

➤ **La violence et les incivilités**

Cela devient vraiment fatigant.

Trop de rencontres sont en effet polluées par des faits de violence et des incivilités ou dans une ambiance malsaine.

Le 22 février, le District avait, par un communiqué, alerté les clubs sur le fait qu'il avait été constaté, depuis le début de la saison, une dérive inquiétante quant à l'ambiance dans laquelle se déroulaient certaines rencontres et quant au comportement répréhensible de certains joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs, comportement qui semblait se banaliser.

Il avait même été constaté, ce qui est invraisemblable, lors de rencontres du football d'animation où l'enjeu est dérisoire, des comportements tout à fait inadmissibles de certains éducateurs ou dirigeants, et même de parents, qui devraient pourtant prendre conscience du fait que leurs enfants les regardent et ne comprennent pas que leurs parents puissent avoir un tel comportement.

Le District avait donc appelé solennellement à la raison et à la responsabilité, en indiquant que, s'il le fallait, la Commission de Discipline infligerait, sans faiblesse, des sanctions disciplinaires plus sévères.

La solution semblait toutefois plutôt être que les Présidents de clubs fassent preuve de pédagogie mais également d'autorité envers les membres de leur club, envers leurs supporters, envers leur public et envers les parents de leurs jeunes joueurs.

Rappelons que la Commission Départementale Promotion, Médiation, Education (C.D.P.M.E.) a pour mission d'intervenir sur l'ensemble des paramètres relatifs à la sécurité et au bon déroulement des rencontres, notamment par l'adaptation des installations (en collaboration avec la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives), la formation de Référénts « Prévention Sécurité » des clubs, la désignation de Délégués sur certains matches et la gestion des matches dits « sensibles ». Elle est donc là pour aider les clubs.

Depuis le communiqué du 22 février, des incidents graves et des violences sur ou autour des terrains ont été à nouveau constatés et cela ne doit pas rester sans réponse.

Le District réproouve et condamne toute forme de violence sur et hors des terrains.

Le Football est un jeu où chacun doit pouvoir prendre du plaisir et il est le vecteur de valeurs nobles qu'on ne peut laisser piétiner.

C'est une responsabilité collective et partagée.

Le Barème Disciplinaire Fédéral, annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., énonce les sanctions disciplinaires encourues par toute personne assujettie au pouvoir disciplinaire de la Fédération reconnue coupable de l'une ou de plusieurs infractions qu'il définit.

Comme la possibilité en est réglementairement offerte, ce Barème a été aggravé, dès 2002, par décision du Comité de Direction du District.

Puisqu'il le faut, le District a donc fait savoir, par un communiqué du 26 avril, qu'une réflexion serait menée quant aux conditions dans lesquelles il convient, malheureusement, d'**aggraver encore ce Barème Disciplinaire**, à compter de la saison prochaine, afin de lutter encore plus efficacement contre les dérives précitées.

Cette réflexion est en cours, qui pourrait conduire à ce que soient notamment aggravées les sanctions pour les comportements grossiers ou injurieux, les comportements intimidants ou menaçants, les comportements discriminatoires, les bousculades volontaires, les tentatives de brutalité ou de coup, les crachats, les actes de brutalité ou les coups, qu'ils occasionnent ou non une blessure, entraînant ou non une Incapacité Totale de Travail (I.T.T.), par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs.

Une décision interviendra lors de la réunion du Comité de Direction du 30 juin, pour une application à compter de la saison 2022 / 2023.

Nous espérons tous que cela entraînera une prise de conscience collective de la nécessité d'un changement radical de comportement.

Nous en reparlerons tout à l'heure, au point 7 de notre ordre du jour.

Mais dès maintenant, je répète ici, une fois de plus, que nos organes disciplinaires continueront, inlassablement, et sans faiblesse, à sanctionner les auteurs de faits de violence perpétrés lors de nos compétitions, dans des conditions proportionnelles à la gravité des faits répréhensibles, dès lors, bien entendu, que ces faits sont avérés et que leurs auteurs ont été identifiés.

Ils continueront également à sanctionner les faits répréhensibles commis à l'égard des Arbitres et des Officiels, avec l'application de l'aggravation du Barème des sanctions disciplinaires tel qu'il sera, comme je l'ai dit, à nouveau aggravé par le Comité de Direction.

Je tenais à réaffirmer ici, auprès de vous, une fois de plus, notre entière détermination à ce sujet.

Indépendamment de l'aggravement du Barème Disciplinaire, la lutte contre la violence et les incivilités restera bien sûr **une préoccupation majeure du District.**

Comme vous avez pu le constater en consultant le Rapport moral de la saison 2021 / 2022 (pages 50 et suivantes), à 3 journées de la fin de nos Championnats, notre Commission de Discipline avait traité un total de 475 dossiers (contre 429 lors de la saison 2018 / 2019) dont 51 (contre 30 lors de la saison 2018 / 2019) ont suivi une procédure d'instruction, tout en sachant qu'un dossier peut concerner plusieurs personnes, et que ce sont 523 joueurs, éducateurs ou dirigeants qui ont été sanctionnés, contre 543 lors de la saison 2018 / 2019.

Les chiffres des 4 dernières saisons, en fonction de l'importance des sanctions et du rôle des personnes sanctionnées figurent en pages 51 et 52 du Rapport Moral, en fonction de leur importance et en fonction du rôle de la personne sanctionnée sur la rencontre

On peut y constater que, par rapport à la dernière saison avant Covid (2018 / 2019) :

- le nombre de sanctions lourdes (supérieures à 7 matches) a très fortement augmenté (78 contre 56, soit + 39,29 % !)

- et que les sanctions touchant les encadrant(e)s ont été beaucoup plus nombreuses cette saison (59 contre 31, soit + 90,32 % !).

Vous conviendrez que ces évolutions sont interpellantes et qu'elles doivent conduire aux décisions qui s'imposent et que nous assumons.

En particulier, je répète qu'il appartient aux Présidents de clubs d'exiger de leurs Educateurs qu'ils aient un comportement qui soit en cohérence avec la mission qui leur est confiée.

Nous avons malheureusement connu, comme chaque saison, des incidents très graves, qui ont concerné des Arbitres du District, mais également des joueurs et des Dirigeants des clubs.

Les sanctions ont été, vous le savez, à la mesure de la gravité des faits répréhensibles et, comme je vous le disais tout à l'heure, il continuera d'en être ainsi.

Nous n'avons en effet pas besoin, dans notre Football, de gens qui se conduisent de cette façon.

oooooo

Je passe aux effectifs des licencié(e)s.

➤ **Les effectifs des licencié(e)s**

❖ **Le District** comptait, à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**, soit **6 665 de plus** qu'à la fin de la saison 2020 / 2021 (36 859).

La hausse globale atteint donc **18,08 %**.

Elle est de **4,76 %** (+ 1 979 licencié(es)) si on se réfère à la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid.

Le nombre de licencié(e)s est donc très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (36 859), à celui constaté à la fin de la saison 2019 / 2020 (40 095) et au chiffre record du nombre de licencié(e)s du District, lors de la saison 2018 / 2019 (41 545).

On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation puisqu'on constate, 2 971 licenciées contre 2 365 à la fin de la saison 2020 / 2021 (+ 606 licenciées, soit **+ 25,62 %**).

Pour mémoire, le District comptait :

- 2 590 licenciées à la fin de la saison 2019 / 2020,
- 2 181 à la fin de la saison 2018 / 2019,
- 1 968 à la fin de la saison 2017 / 2018,
- 1 778 à la fin de la saison 2016 / 2017,
- 1 609 à la fin de la saison 2015 / 2016,
- 1 397 à la fin de la saison 2014 / 2015,
- 972 à la fin de la saison 2013 / 2014.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est également en très forte hausse : **+ 26,54 %**.

Là également, le nombre de licencié(e)s (19 465) est très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (15 383), + 4 082 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (**+ 7,57 %**) (4 717 contre 4 384 à la fin de la saison 2020 / 2021 dont + 8,99 % pour les Dirigeant(e)s et Volontaires et + 0,93 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Enfin, le nombre d'**Arbitres** est également en hausse : 326, contre 279 la saison précédente (+ 47 arbitres soit + 16,85 %).

Nous ne pouvons bien entendu que nous réjouir de l'augmentation des effectifs de nos licencié(e)s.

Je voudrais néanmoins appeler votre attention sur le fait que le pourcentage des encadrant(e)s (éducateurs et dirigeants) et le pourcentage des Arbitres, par rapport au nombre de pratiquant(e)s s'est un peu détérioré :

➤ Lors de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid :

4 516 encadrant(e)s / 36 392 pratiquant(e)s = **12,409 %**

336 Arbitres / 36 392 pratiquant(e)s = **0,923 %**

➤ Lors de la saison 2021 / 2022 :

4 717 encadrant(e)s / 38 291 pratiquant(e)s = **12,318 %**

326 Arbitres / 38 291 pratiquant(e)s = **0,851 %**

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

❖ **La Ligue, de son côté, comptait, à la fin de saison 2021 / 2022, 290 048 licencié(e)s, contre 243 117 à la fin de la saison 2020 / 2021.**

La hausse (+ 46 931 licencié(e)s) est ainsi de 19,31 %.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**

Voilà pour les effectifs des licencié(e)s.

Je passe maintenant à la question des demandes de dérogation formulées par les clubs en matière d'horaires des rencontres.

➤ **Les demandes de dérogation formulées par les clubs en matière d'horaires des rencontres**

L'article 20 du Règlement Sportif du District prévoit que :

Article 20 - MATCHES REMIS - DÉROGATIONS

1) En dehors des dates fixées au calendrier, la Commission d'Organisation des Compétitions est habilitée à faire disputer les matches remis, à jouer ou à rejouer aux heures et dates qu'elle juge nécessaires au bon déroulement des compétitions.

a) un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule,

b) un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier,

c) un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.13 du présent Règlement Sportif.

2) Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit parvenir au District des Yvelines de Football au plus tard :

. le mardi précédant la rencontre, avant 12 H, si l'accord écrit de l'adversaire n'est pas nécessaire,

. le vendredi précédant la rencontre, avant 12 H, si est produit l'accord écrit du club adverse.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se verra infliger une amende prévue à l'annexe 2 au présent Règlement Sportif.

La Commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement des rencontres est celle affichée sur le site internet du District le vendredi à 18 H.

Il a été constaté que les clubs saisissaient la Commission d'Organisation des Compétitions de demandes de report ou de changement d'horaire de façon de plus en plus tardive, ce qui pose ensuite des problèmes d'organisation, d'une part pour le District, qui doit prendre des décisions dans l'urgence, et d'autre part pour le club adverse, qui peut se voir imposer, au dernier moment, une modification de date ou d'horaire.

Le District va donc modifier, à compter de la saison prochaine, les conditions et les délais dans lesquels les demandes de dérogation devront désormais être formulées et qui devront impérativement être respectées.

J'en viens au parcours de plusieurs clubs Yvelinois dans les Coupes Nationales

➤ **Le parcours de plusieurs clubs Yvelinois dans les Coupes Nationales**

Il y a en effet lieu de signaler que plusieurs clubs Yvelinois se sont distingués, au cours de la saison, dans les différentes Coupes Nationales.

○ **La Coupe de France :**

Le parcours du F.C. VERSAILLES 78 est **exceptionnel**, au sens vrai du terme :

. 4^{ème} tour : F.C. VERSAILLES 78 (N 2) / **BRETIGNY FOOTBALL (N 3)** : 3-0

. 5^{ème} tour : **CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN (D 1)** / F.C. VERSAILLES 78 (N 2) : 0-4

. 6^{ème} tour : **S.F.C. NEUILLY-SUR-MARNE (R 2)** / FC VERSAILLES 78 (N 2) : 0-1

. 7^{ème} tour : **OLYMPIQUE LUMBROIS (R 1)** / F.C. VERSAILLES 78 (N 2) : 2-3

. 8^{ème} tour : F.C. VERSAILLES 78 (N 2) / **A.S. POISSY (N 2)** : 1-0

. 32^{èmes} de Finale : **U.S. SARRE-UNION (N 3)** / F.C. VERSAILLES 78 (N 2) : 0-1

. 16^{èmes} de Finale : F.C. VERSAILLES 78 (N 2) / **LA ROCHE-SUR-YON (N 3)** : 4-0

. 8^{èmes} de Finale : **TOULOUSE F.C. (L 2)** / F.C. VERSAILLES 78 (N 2) : 0-1

. Lors des **8^{èmes} de Finale**, le 29 janvier, le **F.C. VERSAILLES 78 a réalisé un exploit retentissant**, au Stadium de TOULOUSE, en éliminant (0-1) le TOULOUSE F.C., leader et meilleure attaque du Championnat de France Professionnel de Ligue 2, se qualifiant ainsi pour les 1/4 de Finale.

C'est la 1^{ère} fois dans son histoire que le F.C. VERSAILLES 78 disputait une rencontre des 8^{èmes} de Finale de la Coupe de France et c'est donc la 1^{ère} fois qu'il se qualifiait pour les 1/4 de Finale.

. Lors des 1/4 de Finale, le 9 février, à PERIGUEUX, le **F.C. VERSAILLES 78 a éliminé le BERGERAC PERIGORD F.C. (N 2) (1-1) (4/5 aux tirs au but)**.

Après le CALAIS R.U.F.C. (2000), le F.C. MONTCEAU-BOURGOGNE (2007), l'U.S. QUEVILLY (2010) et le G.F.A. RUMILLY VALLIERES (2021), le F.C. VERSAILLES 78 est ainsi devenu le 5^{ème} club du 4^{ème} échelon national à atteindre les 1/2 Finales de la Coupe de France.

. Lors de la 1/2 Finale, le 1^{er} mars, à NICE, le **F.C. VERSAILLES 78 a été éliminé par l'O.G.C. NICE (Ligue 1) (2-0)**.

M. Christophe GALTIER, le coach niçois, a ensuite exprimé sa joie et son soulagement, reconnaissant avoir eu à faire à une très belle équipe de VERSAILLES, qui n'a pas fait que défendre.

Personne n'oubliera que le F.C. VERSAILLES 78 a, tout au long de son parcours en Coupe de France, fait honneur au Football Yvelinois.

Le F.C. VERSAILLES 78 a ensuite continué de se consacrer efficacement au Championnat National 2 et il a terminé la saison en tête du groupe A du Championnat National 2, lui permettant ainsi d'accéder en Championnat National 1 pour la saison prochaine.

o **La Coupe de France Féminine**

Le parcours du PARIS SAINT-GERMAIN :

- . 16^{èmes} de Finale : **DIJON F.C.O. (D 1) / PARIS SAINT-GERMAIN (D 1) 0-0 (T.a.b. 4-5)**
- . 8^{èmes} de Finale : **PARIS SAINT-GERMAIN (D 1) / OLYMPIQUE LYONNAIS (D 1) 3-0**
- . 1/4 de Finale : **MONTPELLIER HERAULT S.C. (D 1) / PARIS SAINT-GERMAIN (D 1) 1-3**
- . 1/2 Finale : **F.C. FLEURY 91 (D 1) / PARIS SAINT-GERMAIN (D 1) 2-4**
- . Finale : **F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (D 2) / PARIS SAINT-GERMAIN (D 1) 0-8**

Le PARIS SAINT-GERMAIN a ainsi remporté la 3^{ème} Coupe de France Féminine de son histoire.

o **La Coupe Nationale de Football d'Entreprise**

2 clubs Yvelinois se sont distingués : l'A.S. BANQUE DE FRANCE et le F.C. NOVUUS CHAMBOURCY

Le parcours de l'A.S. BANQUE DE FRANCE

- . 16^{ème} de Finale : **A.S. BANQUE DE FRANCE / FINANCIERE PARIS A. 2-0**
- . 8^{èmes} de Finale : **ISSY ORANGE / A.S. BANQUE DE FRANCE 1-2**

Le parcours du F.C. NOVUUS CHAMBOURCY

- . 32^{èmes} de Finale : **F.C. NOVUUS CHAMBOURCY / EPSIDIS forfait**
- . 16^{èmes} de Finale : **F.C. NOVUUS CHAMBOURCY / TOULOUSE MUNICIPAL**
- . 8^{èmes} de Finale **F.C. NOVUUS CHAMBOURCY / MUNICIPaux BORDEAUX 3-0**
- . 1/4 de Finale : **A.S. BANQUE DE FRANCE / F.C. NOVUUS CHAMBOURCY 1-1 (Tab 4-5)**
- . 1/2 Finale : **ORVAULT A.S.CTE / F.C. NOVUUS CHAMBOURCY**

Lors de la Finale, le 11 juin, à CRETEIL, le F.C. NOVUUS CHAMBOURCY a été battu sur le score de 3 buts à 1, par l'A.P.S.A.P. 94 EMILE ROUX 94 F, qui évolue en Critérium R 1 Elite Ligue de Paris-Ile de France.

Le F.C. NOVUUS CHAMBOURCY, double tenant du titre, n'a donc pas remporté une 3^{ème} Finale consécutive.

A signaler enfin la 3^{ème} place obtenue le 5 juin, à CA PBRETON, par l'équipe U 13 F du PARIS SAINT-GERMAIN, lors de la phase Finale du Festival FOOT U 13.

Je vous demande d'applaudir ces clubs Yvelinois, auxquels nous associons l'A.S. BANQUE DE France, éliminée en 1/4 de Finale de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise.

(applaudissements)

ooooooo

J'en viens maintenant à **ce qui a été réalisé durant la saison qui s'achève.**

Je ne reviendrai bien sûr pas en détail sur les difficultés qui ont été les vôtres - mais également les nôtres - en ce qui concerne les règles strictes qui, du fait de **la crise sanitaire**, ont dû être mises en œuvre par la Fédération pour appliquer les décisions gouvernementales auxquelles était subordonnée l'organisation des compétitions.

Je rappellerai toutefois à ce sujet que, dès sa réunion du 11 septembre 2021, le Comité de Direction a pris des décisions qui étaient adaptées à la situation liée à la crise sanitaire.

1 / Le Comité de Direction a tout d'abord décidé d'ajouter à l'article 20.2 du Règlement Sportif du District, une disposition qui a été appliquée jusqu'au 18 novembre 2021, et selon laquelle :

Si une équipe se trouve, pour quelque raison que ce soit, dans l'impossibilité de disputer une rencontre de compétition officielle, elle perdra la rencontre par forfait.

*Par dérogation aux dispositions de l'article 23.4 du Règlement Sportif, dans le cas où le forfait aura été déclaré au District **au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre, à minuit**, la perte par forfait de ladite rencontre ne sera **pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.***

On notera que ce sont 39 forfaits qui ont ainsi été déclarés dans ces conditions par les clubs, sans que cela ait une conséquence négative sur le nombre de forfaits pouvant conduire à un forfait général.

Par ailleurs, le Comité de Direction a également décidé de **ne pas appliquer, en cas de forfaits avisés déclarés dans les conditions précitées, l'amende correspondant au forfait.**

2 / Toujours du fait de la crise sanitaire, le Comité de Direction a décidé, le 22 septembre 2021, la **dispense des droits d'engagements** dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines et du Comité, ainsi que **remboursement intégral aux clubs des droits d'engagements dans les Championnats du District** (qui avaient été payés à la Ligue lors des engagements).

Il nous est apparu que, du fait de la crise sanitaire, ces 2 mesures étaient nécessaires, dans l'intérêt des clubs.

ooooooo

Par ailleurs, à compter de la saison 2021 / 2022 :

❖ Le Comité de Direction a décidé de modifier **le nombre de joueuses des compétitions féminines à effectif réduit**

Lorsqu'avait été mise en œuvre la réforme des Championnats Régionaux féminins, voici quelques années, la question s'était posée de **savoir si le football féminin à effectif réduit devait se jouer à 7 ou à 8 joueuses.**

Il avait alors été indiqué par la Ligue que ce devait être à 7 joueuses, comme cela figure aux procès-verbaux du Comité de Direction de la Ligue des 2 mai 2017 et 4 juin 2018, qui parlent bien des « **Critériums Départementaux Seniors Féminines à 7** ».

Il apparaissait toutefois que **dans les autres Districts Franciliens, les compétitions féminines à effectif réduit se déroulaient à 8 joueuses.**

Le District a donc posé la question à la Ligue, le 24 mai 2021, de savoir s'il n'était pas souhaitable, **dans un souci d'harmonisation**, que les rencontres des compétitions féminines à effectif réduit se déroulent partout **avec 8 joueuses** (Seniors F, U 18 F et U 15 F).

La question a été évoquée le 28 mai, lors d'une réunion Président de Ligue / Présidents de Districts, mais sans que cela débouche sur une position et une décision du Comité de Direction de la Ligue était attendue lors de sa réunion du 26 juin, mais la question n'avait pas été évoquée alors qu'il était pourtant indispensable que les clubs connaissent les conditions dans lesquelles se dérouleraient les compétitions féminines à effectif réduit de la saison 2021 / 2022.

Le Comité de Direction a donc décidé, le 15 juillet 2021, que les compétitions féminines à effectif réduit du District se dérouleraient à **8 joueuses à compter de la saison 2021 / 2022.**

❖ **Le Comité de Direction a adopté, le 22 septembre 2021, des modifications aux Règlements des Coupes des Yvelines et du Comité**

Il s'avérait en effet que les règles applicables en cas de match remis posaient difficulté car si, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, un club ne pouvait pas jouer à la date initiale, son adversaire était contraint ensuite de se déplacer en semaine.

Il a été décidé de modifier les règles pour dire que :

1 / si du fait de l'impraticabilité du terrain, la rencontre ne pourra se dérouler à la date initiale sur le terrain du club recevant, la rencontre est, **si c'est possible**, aussitôt inversée et donc disputée, **à la date initiale, sur le terrain de l'adversaire.**

2 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **du fait que l'interdiction d'utiliser le terrain intervient trop tardivement**, l'inversion sera appliquée lorsque la rencontre se jouera, donc le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale.

3 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **du fait de l'occupation du terrain du club adverse pour une rencontre officielle :**

- la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain du club initialement recevant, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera, si possible, sur un terrain de l'adversaire, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale, sur le terrain de l'adversaire.

4 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **pour une autre raison :**

- la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain du club initialement recevant, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera, si possible, sur un terrain de l'adversaire, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale, sur le terrain du club initialement recevant.

5 / les mêmes règles s'appliqueront, le cas échéant, dans le cas où, du fait de l'impraticabilité du terrain, la rencontre ne pourrait se dérouler le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale.

La mise en œuvre de ces règles nouvelles n'a, durant la saison 2021 / 2022, pas posé de difficultés.

C'est également pour résoudre les problèmes qui sont rencontrés que :

1 / le Comité de Direction a modifié, le 18 mai, à compter de la saison 2022 / 2023, l'article 6 du Règlement de la Coupe des Yvelines Féminine à 11 pour dire que « *dans le cas où une équipe évoluant en Championnat de Ligue ne pourrait, pour des raisons de calendrier, disputer une rencontre à la date fixée par la Commission, cette dernière pourra, si la rencontre devait se dérouler sur le terrain de l'équipe évoluant en Championnat de Ligue, décider qu'elle se déroulera, à la date qu'elle fixera, sur le terrain de son adversaire* ».

Il s'agit de tenir compte du fait que les équipes qui évoluent en Championnat de Ligue disputent 4 compétitions :

- leur Championnat Régional,
- la Coupe de France Féminine,
- la Coupe Régionale Féminine,
- la Coupe des Yvelines Féminine,

ce qui posait des problèmes de dates et pouvait pénaliser les équipes qui évoluent en Championnat de District.

2 / Il est proposé à la présente Assemblée Générale de modifier les Règlements des Championnats et des Coupes des Yvelines et du Comité des Anciens,

Il s'agit d'éviter qu'un club de Football d'Entreprise évoluant en Championnat Régional de Football d'Entreprise et dont une équipe évolue en Championnat des Yvelines des Anciens puisse, sans limite, utiliser des joueurs de son équipe de Ligue pour disputer le Championnat des Yvelines des Anciens, la Coupe des Yvelines des Anciens et la Coupe du Comité des Anciens, étant rappelé que les Coupes des Yvelines et du Comité sont réservées aux équipes évoluant en Championnats de District.

Nous en reparlerons tout à l'heure, au point N° 6.

ooooo

J'en viens à la mise en œuvre du Plan d'Actions 2020 / 2024

Comme vous le savez, le Comité de Direction a été élu, le 17 octobre 2020, sur la base d'un **Plan d'actions** qui vous a été soumis et qui portait sur de nombreux thèmes.

Ce Plan d'actions ne constituait bien sûr que la ligne de ce que devait être l'action du District durant la période 2020 / 2024.

Il comportait :

- d'une part, plusieurs principes essentiels qui guideraient de façon permanente l'action du Comité de Direction dans sa gestion du District (l'écoute attentive des clubs, la concertation, la lutte contre la violence et les incivilités, une gestion financière rigoureuse, ...),

- d'autre part, un certain nombre de projets qui devaient être mis en œuvre et parmi lesquels il y avait lieu de choisir ceux qui seront traités de façon prioritaire.

Je vais donc aborder les différents sujets sur lesquels, dans ce cadre, nous avons travaillé.

Lors de sa réunion du 22 septembre 2021, le Comité de Direction avait, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, décidé de travailler, durant la saison 2021 / 2022, sur les 5 thèmes suivants :

- **La communication du District**
- **Les valeurs du Football**
- **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**
- **L'instauration d'un Référent de secteur**
- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

Il avait été convenu que chacun des animateurs des Groupes de réflexion qui avaient été constitués ferait un **point d'étape de l'avancement de la mission confiée au Groupe lors de chacune des réunions du Comité.**

La situation est aujourd'hui la suivante :

- **La communication du District**

Il est clair que le District doit poursuivre ses efforts pour améliorer encore sa communication avec les clubs ainsi que sa « visibilité » lors des manifestations qu'il organise, ainsi que dans les médias et dans sa communication directe vers les licencié(e)s Yvelinois(es).

Un agenda de travail va être mis en place afin de développer les points cités ci-après :

- sondage auprès des clubs Yvelinois, portant sur leurs attentes dans la communication du District
- la possibilité d'établir d'un classement des buteurs (quels championnats ? quelles divisions ?)
- une soirée « Cérémonie de Remise des trophées » (avec une évolution par rapport à l'actuelle Soirée des Champions de fin de saison, qui se déroulera le vendredi 24 juin)
- comment communiquer directement avec les licencié(e)s ?

- mise en avant de Bénévoles dans les clubs, du travail du District et de ses membres (salariés, Commissaires ...)
- mise en valeur des équipes Yvelinoises qui évoluent dans les différents Championnats Nationaux

- **Les valeurs du Football**

Comme je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, il a été constaté, lors du lancement du Groupe de travail, une situation qui s'avérait très décevante (débordements autour des terrains, même dans le Football d'animation, moins de tolérance, etc.).

Il y a donc lieu d'en revenir aux valeurs du football.

Le Groupe reste en cours de constitution, associant des membres de la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif, de la Commission du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) et des Président(e)s de club.

Il a par ailleurs été pris des contacts afin d'associer de nouvelles personnes à la réflexion.

Les pistes qui ont été abordées sont les suivantes :

- . quiz lors des Finales départementales ou questionnaire spécifique Educateurs
- . fiches P.E.F. lors des Rentrées du Foot, en début de saison
- . stand Valeurs du Foot lors du Forum de début de saison
- . sujet à aborder lors des réunions de secteur
- . stand ludique lors de la Journée Nationale des Débutants
- . journées (type journée de la solidarité), en association avec le monde du handicap
- . autres journées spécifiques

Une nouvelle réunion va être programmée, fin juin ou début juillet car les personnes contactées seront plus disponibles du fait que la saison sera terminée.

- **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

Il a été décidé de réunir un groupe de 5 ou 6 Présidents de clubs pour recueillir leur expérience et identifier les points les plus critiques, selon eux, qui nécessiteraient une information, voire une aide au plus tôt dès leur prise de fonction.

- **L'instauration d'un Référent de secteur**

L'objectif est de se rapprocher des clubs, par un contact privilégié, le Référent de secteur, qui serait membre du Comité de Direction et devrait être une passerelle, un relais entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District mais sans être un doublon ou se substituer aux autres organes (salariés, Commissions, etc.), ainsi qu'un point d'écoute et d'échanges.

Il convient :

- de définir les informations et les sujets concernés et de définir ses missions et son rôle (transmissions d'informations à caractère général, réunion de prise de contact avec les Présidents),
- de constituer les secteurs (géographie ? importance des effectifs ?) et de les répartir entre les membres du Comité de Direction.

- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

Des actions sont possibles au niveau :

- du siège du District (réduction de la consommation d'énergie et de papier, optimisation des déplacements, mise en place de bonnes pratiques),
- des manifestations qui sont organisées par le District (notamment la Journée Nationale des Débutants, des Finales du Festival Foot U 13 et U 13 F, des Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, des autres opérations),
- au sein des clubs, en ciblant prioritairement les clubs qui sont inscrits dans le dispositif Programme Educatif Fédéral.

C'est ainsi que dans cet esprit, il a été organisé un **tri sélectif avec un affichage**, lors des Finales du Festival Foot U 13, le 16/4, à MAUREPAS.

Une nouvelle réunion du Groupe de réflexion est à programmer.

➤ **La création d'un « Agenda du club »**

Nous vous avons fait part de notre ambition de créer un « Agenda du club », avec pour objectifs de lister et de présenter les dates clefs pour les clubs et les dates clefs du District, classées en différentes catégories (Arbitrage, Clubs, Compétitions, Détections/Sélections, Encadrement technique des équipes, Equipes/Engagements, Evènements, Finances, Formations Arbitres, Formations Dirigeants, Formations Educateurs, Licences).

Cet Agenda est accessible aux clubs et est effectif depuis le 28 mai 2021 et nous espérons que cet outil vous donne satisfaction.

Nous restons bien entendu à l'écoute des améliorations que vous pourriez souhaiter.

➤ **La formation**

La formation reste bien entendu pour le District un objectif fort, qu'il s'agisse des Educateurs, des Dirigeants ou des Arbitres et elle devra continuer de s'adapter aux nécessités et aux évolutions.

Le détail des formations organisées par le District, qu'il s'agisse des Educateurs, des Dirigeants ou des Arbitres, figure aux pages 36 et suivantes du Rapport moral qui vous a été transmis.

Sachez à ce sujet qu'à la date du 31 mai 2022, au titre de la saison 2021 / 2022, et malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, qui a perturbé les formations, le District a dispensé un total de 1 351 journées de formations, dans des domaines très divers, et que ces formations ont concerné 820 licencié(e)s.

Pour les saisons précédentes, les chiffres avaient été les suivants :

- 2020 / 2021 : 1 021 journées de formation pour 784 licencié(e)s
- 2019 / 2020 : 1 210 journées de formation pour 755 licencié(e)s
- 2018 / 2019 : 1 282 journées de formation pour 800 licencié(e)s

S'agissant des formations d'Educateurs, il y a lieu de rappeler que la Ligue avait décidé qu'à compter de la saison 2020 / 2021, du fait de la régionalisation de la formation, elle recevrait et traiterait elle-même les inscriptions aux stages de formation et encaisserait les droits d'inscription correspondants (hors, le cas échéant, la partie restauration), avec une répartition différente des droits d'inscriptions entre l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) et les Districts.

Cela devait avoir pour conséquence une baisse estimée à 19 000 € des ressources du District qui sont générées par les formations.

Elle a ensuite, dans le courant de la saison 2021 / 2022, modifié les conditions de l'organisation des formations d'Educateurs avec, à la charge des Districts, l'ouverture des sessions, les convocations et la facturation.

Les Districts doivent en outre respecter les éléments de démarche qualité Qualiopi notamment :

- . tarification unique sur l'ensemble du territoire, selon une grille de tarification fournie par la Ligue
- . communication du QR code relatif aux questionnaires de satisfaction à chaque fin de formation et transmission à l'IR2F des feuilles d'émargement
- . respect de la charte graphique fournie par la Ligue
- . inscriptions ouvertes sans limitation aux candidats de l'ensemble du territoire francilien
- . fourniture en fin de saison d'un bilan pédagogique et financier conforme au modèle fourni par la Ligue, qui consolidera l'ensemble des bilans fournis afin d'établir le bilan complet de l'IR2F
- . communication sur leurs réseaux du catalogue régional de formation fourni par la Ligue

Cette organisation devra toutefois être revue à la fin de la saison 2021 / 2022 car le logiciel Open Portal disparaîtra à la fin de la saison pour laisser place à un nouveau logiciel (Yparéo), ce qui impliquera l'achat d'une licence par utilisateur à hauteur de 367,20 € T.T.C./an, coût qui sera à la charge des Districts ...

A noter les quelques inconvénients de cette organisation avec ce nouveau logiciel :

- . l'impossibilité pour les Districts de facturer via Ypareo,

. un lien direct Cegid/Ypareo qui est impossible car les Districts ne sont pas reconnus dans Ypareo. La Ligue a indiqué travailler pour proposer aux Districts un module de facturation dans l'extranet.

Sur le plan financier, la Ligue reçoit désormais 10 % du montant des droits d'inscription aux formations d'Educateurs et aux certifications, mais :

- . 40 € (soit 44 %) au lieu de 30 € (33 %), pour les Formations Initiales en Arbitrage (F.I.A.),
- . 20 € (soit 50 %) au lieu de 15 € (soit 37 %) pour les Formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.)

La conséquence est que le coût net à la charge du District pour les C.F.F. et les Certifications, ainsi que pour les F.I.A. et les Formations du P.F.F.D. sera plus important qu'auparavant.

Rappelons que selon les documents financiers publiés par la Ligue lors de ses Assemblées Générales, l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) a dégagé, ces dernières saisons :

- . saison 2018 / 2019 : un excédent de 170 000 €,
- . saison 2019 / 2020 : un excédent de 183 000 €,
- . saison 2020 / 2021 : un excédent de 128 000 €.

➤ **Les formations aux premiers secours ainsi que les actions d'information et de sensibilisation à la prévention et à la prise en charge des blessures et la possibilité de permettre à celles et à ceux qui le souhaitent, de participer à une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1)**

La crise sanitaire avait empêché la réalisation de ce projet lors de la saison 2020 / 2021, projet qui restait toutefois d'actualité et qui devait être mis en œuvre.

C'est ainsi que des formations aux Gestes qui sauvent ont été organisées par le District les 2 avril et 19 mai, au siège du District, pour les Arbitres, les Educateurs et les Commissaires du District.

Cette action sera bien entendu renouvelée.

Par ailleurs, les Fédérations sportives agréées ont désormais **l'obligation d'intégrer, dans la formation des Arbitres, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.**

La mise en œuvre de cette obligation, qui résulte du décret du 11 juin 2021, nécessite des décisions portant sur :

- sa date d'effet, car s'il s'agit d'une mise en œuvre en septembre 2022, il y a lieu de traiter la question dès maintenant afin de ne pas avoir à le faire dans l'urgence,
- les modalités de la mise en œuvre (intégration dans le cursus de formation ou obligation dont le respect conditionnerait la nomination de l'Arbitre ?),
- la modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale en l'Arbitrage,
- l'intégration de ce coût dans la part revenant aux Districts organisateurs sur le droit d'inscription (actuellement 50 € sur le droit de 90 €).

Des décisions restent attendues de la Ligue.

➤ **La fusion de la Commission d'Appel Départementale et du Comité d'Appel chargé des Affaires courantes en vue de l'instauration d'une Commission Départementale d'Appel unique**

Cette modification, clairement annoncée comme très souhaitable, nécessitait une adaptation des articles 2 et 31 du Règlement Sportif du District, ce qui a été décidé par le Comité lors de ses réunions des 28 janvier et 11 mars 2021.

Cela nécessitait également une modification de l'article 13.7 des statuts du District, qui a été adoptée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 9 octobre 2021.

Le District des Yvelines dispose depuis d'une Commission d'Appel Départementale unique, qui est **compétente tant en matière réglementaire qu'en matière disciplinaire.**

Les conditions de fonctionnement de cette nouvelle Commission d'Appel Départementale démontrent que cette fusion a été bénéfique.

➤ **Les Labels F.F.F.**

Nous avons également souhaité continuer d'aider et d'accompagner les clubs pour qu'ils puissent accéder aux différents Labels : Label Jeunes, Label des Ecoles Féminines de Football et Label Jeunes Futsal.

Pour la saison 2021 / 2022,

. au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole,

6 clubs pouvaient prétendre à la Labellisation :

. FONTENAY-LE-FLEURY F.C.	niveau Espoir	(nouveau club)
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE	niveau Espoir	(nouveau club)
. VOISINS F.C.	niveau Espoir	(nouveau club)
. CONFLANS F.C.	niveau Excellence	(renouvellement)
. F.O. PLAISIROIS	niveau Excellence	(évolution du niveau)
. E.S. TRAPPES	niveau Excellence	(renouvellement)

. au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines

8 clubs pouvaient prétendre à la Labellisation :

. A.S. POISSY	niveau Or	(renouvellement)
. VOISINS F.C.	niveau Or	(renouvellement)
. A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	niveau Argent	(renouvellement)
. F.O. PLAISIROIS	niveau Argent	(évolution du niveau)
. CONFLANS F.C.	niveau Bronze	(renouvellement)
. FONTENAY-LE-FLEURY F.C.	niveau Bronze	(nouveau club)
. E.S. GUYANCOURT	niveau Bronze	(renouvellement)
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE	niveau Bronze	(nouveau club)

Aucune candidature n'a été déposée au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal

Sur la proposition de la Commission Départementale des Labels, qui s'est réunie le 9 mai, le Comité de Direction du District a, le 18 mai, validé les 14 candidatures précitées.

Tant pour le Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole que pour le Label Jeunes F.F.F.- Crédit Agricole Féminines, les candidatures ont été validées, d'abord par la Commission Régionale de Labellisation puis, le 7 juin, par le Comité de Direction de la Ligue, qui les a transmises au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution des Labels.

Je vous demande de les applaudir, même si c'est, à ce jour, dans l'attente de la validation officielle.

(applaudissements)

Je souligne à nouveau que ces Labels sont des Labels Fédéraux, qu'ils ne sont donc pas galvaudés et qu'il n'est pas facile de les obtenir.

Sachez qu'au titre de la saison, ce sont 127 clubs Franciliens qui ont obtenu un Label (50 Labels Jeunes, 68 Labels des Ecoles Féminines de Football et 9 Labels Jeunes Futsal).

Un mot à Mme le Maire de GUERVILLE :

L'A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE a obtenu, lors de la saison précédente 2020 / 2021, le Label des Ecoles Féminines de Football, au niveau Bronze et la date de la remise de la dotation correspondante devrait être bientôt fixée.

➤ **La gestion financière du District**

La gestion financière du District reste et restera rigoureuse, ce qui est tout à fait indispensable dans un contexte économique qui est pour le moins incertain.

Un principe absolu continue et continuera d'être respecté par le District, qui est de se limiter, en tout état de cause, à ce qui est raisonnable et de ne jamais s'engager dans des projets qui excèderaient ses moyens.

Vous pourrez constater lorsque nous examinerons, d'abord le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022, puis le projet de Budget de la saison 2022 / 2023, que les finances du District sont saines et notre intention est, bien évidemment, de poursuivre dans cette voie.

➤ **La Promotion de l'Arbitrage**

Le Comité de Direction a à nouveau constitué, lors de la saison 2020 / 2021, la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage dont la mission est, en lien avec la Commission de District de l'Arbitrage :

- de concourir à la réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre par le District, en vue de l'organisation de la détection, du recrutement et de la fidélisation des arbitres,
- de concourir à permettre la mise en place d'un tutorat des nouveaux arbitres issus des Formations Initiales en Arbitrage et un accompagnement des nouveaux arbitres en cas de difficulté,
- d'assurer le lien avec les Référénts en Arbitrage des clubs pour les aider à remplir leurs missions (notamment vérifier le respect par leur club de ses obligations en matière de Statut de l'Arbitrage, anticiper les arrêts d'arbitres en activité, recruter de nouveaux candidats à l'Arbitrage, fidéliser les arbitres du club en étant à leur écoute et en les valorisant, être le coordinateur de l'Arbitrage en interne),
- de former des dirigeants de clubs pour qu'ils deviennent des Référénts en Arbitrage,
- d'être force de proposition auprès du Bureau du Comité de Direction pour tout projet tendant à améliorer la détection des arbitres, leur recrutement et leur fidélisation et assurer la promotion de la fonction arbitrale.

Je rappelle que l'article 44 du Statut de l'Arbitrage prévoit que :

« Chaque club désigne un « Référént en Arbitrage ».

Ce Référént sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres. »

Il s'avère que, dans les Yvelines, au début de la saison 2021 / 2022, seulement 98 clubs avaient renseigné l'information dans Footclubs.

De nombreux clubs n'avaient donc pas désigné leur Référént en Arbitrage et il n'est en outre pas certain que les Référénts en Arbitrage qui ont été désignés soient tous bien informés et investis dans leur mission.

La Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage du District (C.D.P.A.) a donc souhaité lancer une opération de sensibilisation et d'information sur le rôle prépondérant du Référént en Arbitrage.

Il s'agit en effet d'une fonction officielle et reconnue au sein du club dans lequel le Référént est l'animateur et le coordinateur de l'Arbitrage.

Une information avait été transmise à ce sujet, le 15 juillet 2021, à tous les clubs Yvelinois et une réunion de formation à destination des Référénts en Arbitrage a été organisée le 15 juin, au siège du District, dans le but de cadrer le rôle des référents en arbitrage au sein des clubs, de préparer le plan de renouvellement des licences des Arbitres Yvelinois et de structurer des pôles « arbitrage » dans les clubs

D'autres formations seront organisées si nécessaire.

Je vous invite à vous mobiliser pour, si vous ne l'avez pas fait, désigner un Référént en Arbitrage et faire en sorte que ce Référént participe à une des sessions de formation spécifiques qui seront organisées.

C'est clairement votre intérêt.

Il faut souligner par ailleurs que la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage a mis en place, avec la Commission de District de l'Arbitrage, pour les Arbitres nouvellement nommés, **un dispositif de tutorat**.

Le tuteur « accompagnant » a pour mission de suivre et d'accompagner les Arbitres du District nouvellement nommés dans leur apprentissage de la fonction, de les rassurer, de les conseiller, de les encourager, de les écouter et de les motiver, avec l'objectif de les fidéliser et de pérenniser l'effectif des Arbitres du District.

La mise en place de ce dispositif s'est fait, cette saison, à titre expérimental, avec le versement d'une indemnité de déplacement et nécessitera, en fin de saison, l'établissement d'un bilan du dispositif (nombre d'arbitres concernés, nombre total d'accompagnements, nombre d'accompagnements par arbitre, etc...).

Il sera également nécessaire, le moment venu, de démontrer la pertinence du dispositif, en comparant, avec les saisons précédentes, le nombre d'arbitres nouvellement nommés qui abandonnent l'arbitrage dès la saison suivante.

Il conviendra enfin de recueillir de façon anonyme quelle est la perception du tutorat par les nouveaux arbitres.

67 nouveaux Arbitres ont été accompagnés, dont 56 le samedi après-midi sur des rencontres de U 14 et 11 sur des rencontres de U 16 ou autres du Dimanche après-midi.

Sur les 36 tuteurs inscrits, 24 ont effectué au moins 1 accompagnement, le nombre maximum d'accompagnements réalisés ayant été de 7 pour 1 tuteur et de 6 pour 3 tuteurs.

Le suivi du tutorat est chronophage, mais les retours des jeunes arbitres, des tuteurs et de plusieurs parents doivent encourager à faire perdurer cette action.

Par ailleurs, 50 nouveaux arbitres ont bénéficié d'un « tutorat inversé », qui consiste en l'accompagnement d'un Arbitre officiel par les candidats-arbitres en fin de formation théorique, pour qu'ils appréhendent au mieux leur contrôle pratique sur le terrain et les parties administratives d'avant et d'après-match.

Ces accompagnements ont été organisés sur les dernières F.I.A. et ont fait l'unanimité chez les candidats et chez les arbitres expérimentés, ravis de pouvoir ainsi transmettre à leurs futurs collègues.

➤ **L'Arbitrage**

La Commission de District de l'Arbitrage a beaucoup œuvré, tout au long de la saison.

. Les Formations Initiales en Arbitrage

Il a été organisé 4 sessions de Formation Initiale en Arbitrage, contre 3 habituellement.

Ce sont ainsi 78 nouveaux Arbitres qui ont été formés et qui sont désormais opérationnels.

Une 5^{ème} et dernière session de formation sera organisée les 25 et 26 juin et les 2 et 9 juillet 2022.

Il a également été organisé, le 11 mai, une session de formation aux Lois du jeu à destination des clubs, session à laquelle **tout licencié pouvait s'inscrire en vue de parfaire sa maîtrise des Lois du jeu**.

. Le stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional

Ce stage s'est tenu au Centre National du Football, à CLAIREFONTAINE, les 15, 16 et 17 avril, était conjointement organisé avec les C.D.A. des Districts des Hauts-de-Seine, du Val de Marne et des Yvelines.

23 arbitres ont donc pu participer à ce rassemblement de l'élite départementale dans une volonté de régionaliser les formations.

Ils ont notamment pu échanger avec M. Willy DELAJOD, Arbitre international désigné sur la rencontre PARIS SAINT-GERMAIN / OLYMPIQUE DE MARSEILLE, le soir du stage et ont participé à de nombreux ateliers athlétiques et en salle.

. La formation continue des Arbitres départementaux

La C.D.A. a organisé, pour la première fois depuis 5 ans, son stage supérieur des Arbitres de District, le samedi 21 mai, au siège du District.

Il a notamment pour objectif de parfaire la pratique des Arbitres de catégories D 1 et D 2.

A l'occasion de ce stage, M. Claude TELLENE est venu animer une causerie qui a été très appréciée.

A noter également que le Comité a, le 24 juin 2021, donné son accord pour le recours à une **plateforme Dartfish, durant une saison, à titre expérimental**, en vue de permettre de faciliter la formation continue des Arbitres départementaux, avec la nécessité, bien sûr, d'en dresser un bilan le moment venu.

Durant la saison, la plateforme Dartfish a été consultée à 674 reprises par les Arbitres Yvelinois, qui sont particulièrement satisfaits de la mise en place de ce support de formation continue.

Une évaluation est en cours.

. Les effectifs des Arbitres

Au 18 mai 2022, la C.D.A. comptait **326 Arbitres, soit une hausse de 16,85 %** par rapport à la saison passée (279 Arbitres).

Par rapport à la dernière saison avant Covid (2018 / 2019), les effectifs sont en chute de 1,51 % (331 Arbitres), étant rappelé qu'un certain nombre de licences n'ont pas été prises en compte, puisque leur saisie n'est pas possible entre le mois d'avril et celui de juin. Par conséquent, à la fin du mois de juin, le nombre potentiel de licences Arbitres devrait avoisiner 350, ce qui constituerait un record pour notre District.

A titre de comparaison, la F.F.F. compte actuellement 21 541 Arbitres, soit 4,94 % de plus que la saison dernière, date à date, mais – 8,05 % par rapport à la dernière saison avant Covid.

De même, la Ligue compte, au 18 mai, 2 173 arbitres, soit une hausse de 15,52 % par rapport à la saison passée mais une baisse de 5,52 % par rapport à la dernière saison avant Covid.

A ce jour, 15 % des arbitres Franciliens sont issus du District des Yvelines.

. La couverture des compétitions du District par des Arbitres officiels

Lors de la saison 2021 / 2022, plus de 3 000 rencontres ont été couvertes effectivement, par un total de 287 Arbitres Yvelinois

Il convient de noter que, pour la saison 2021 / 2022 :

	<i>Rappels</i>	
	<i>2018/2019</i>	<i>2017/2018</i>
203 arbitres ont honoré leurs désignations à 100 %	176	91
26 arbitres se sont excusés pour 1 rencontre	9	60
2 arbitres se sont excusés sur 2 rencontres	2	29
1 arbitre s'est excusé sur 3 rencontres	3	10
1 arbitre s'est excusé sur plus de 3 rencontres	3	15

Il a été constaté 84 absences non excusées (soit 2,80 % des désignations), contre 133 lors de la saison 2018 / 2019 (soit 2,95 %) et 188 lors de la saison 2017 / 2018 (soit 4,17 %).

A noter que l'effectif arbitral évoluant en compétitions départementales ayant augmenté de 7,49 %, on aurait pu s'attendre à ce que le nombre d'absences à des rencontres augmente proportionnellement.

Pourtant, ce nombre a globalement diminué et 70,73 % des Arbitres ont assuré l'ensemble de leurs désignations, ce qui représente une augmentation de près de 5 points par rapport à la dernière saison avant Covid (2018 / 2019).

De même, le taux d'absences non excusées sur les rencontres s'est stabilisé et a même légèrement diminué.

La situation s'est donc améliorée, mais les Arbitres savent que nous n'accepterons pas qu'elle se dégrade à nouveau.

Je rappelle en effet que les Arbitres qui n'honorent pas leur désignation sont systématiquement sanctionnés par la C.D.A., y compris par des amendes, sauf bien sûr les cas de force majeure.

Par ailleurs, il leur est demandé de respecter le délai de prévenance de 21 jours pour leurs indisponibilités.

. L'arbitrage national

Gabriel HENRY (VOISINS F.C.) a été promu arbitre Fédéral 3 et il officiera en Championnat National 1 la saison prochaine.

Les Yvelines comptent désormais **2 nouveaux Arbitres de la Fédération.**

Ils étaient 7 jusqu'à présent :

- Cédric PELISSIER (F.I.F.A. Futsal)
- Brice PARINET (Fédéral Assistant 1)
- Felicien GAZON (Fédéral 4)
- Gabriel HENRY (Fédéral 4)
- Steven LLEWELLYN (Fédéral 4)
- Julien REYNET (Fédéral 4),
- Théo CLOIX (Jeune Arbitre de la Fédération)

Au 1^{er} juillet, le District des Yvelines comptera 9 arbitres de la Fédération avec les succès aux concours Fédéraux de **Cécile BESSIERE** et **Timothé BONNOT.**

Cécile BESSIERE (U.S.A. FEUCHEROLLES) a été reçue au titre d'Arbitre Fédérale Féminine 2, en terminant major de sa promotion.

Rappelons qu'elle avait commencé l'arbitrage il y a seulement 4 ans.

Cécile BESSIERE est la 1^{ère} Arbitre Fédérale Féminine du District des Yvelines.

Elle officiera la saison prochaine, au centre, en Championnat de France Féminin de Division 2.

Timothé BONNOT (F.C. VALLÉE 78) quant à lui, a débuté l'arbitrage en 2011.

Après avoir été nommé Jeune Arbitre de la Fédération, il accède au titre d'Arbitre Fédéral 4 en se classant 5^{ème} sur 15 candidats issus de toute la France.

Il évoluera, au centre, en Championnat National 2 la saison prochaine et sera 4^{ème} Arbitre en Ligue 2.

Le Comité a exprimé ses vives félicitations à ses 2 nouveaux Arbitres Fédéraux ainsi qu'à Gabriel HENRY, qui, en plus de ces beaux parcours, rendent à l'institution ce qu'elle leur a donné en s'investissant en Commission de District de l'Arbitrage et en Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage afin de participer à l'encadrement des 326 arbitres que compte le District des Yvelines à ce jour.

Le Comité a en outre exprimé ses **vifs remerciements à toutes celles et à tous ceux qui permettent à la C.D.A. de fonctionner de façon très efficace.**

A noter que sur l'ensemble des Arbitres Franciliens de la Fédération, 20 % sont issus du District des Yvelines.

. L'arbitrage régional

Le District des Yvelines comptait 2 candidats à la Fédération à l'examen théorique qui s'est déroulé le 28 mai.

La Commission Régionale de l'Arbitrage (C.R.A.) a en effet désigné **M. Guillaume DANGLADE** (F.C. VILLEPREUX) pour candidater, la saison prochaine, au titre d'Arbitre Fédéral 4 et **M. Mathis FAUCHON** (F.C. RAMBOUILLET YVELINES) au titre de Jeune Arbitre de la Fédération.

Ces derniers ont passé leur examen théorique le 28 mai 2022. Nous sommes en attente des résultats pour savoir s'ils pourront concourir la saison prochaine et être observés sur le terrain sur des rencontres du Championnats National 2 et du Championnat National U 17.

MM. **Mathis FAUCHON** et **Sébastien HENRY** ont été désignés par la C.R.A. pour officier sur les Interligues U 15 Elite et Avenir qui se sont tenus du 27 au 30 avril à CLAIREFONTAINE.

Par ailleurs, **M. Sébastien HENRY** (VOISINS F.C.) a été sélectionné pour représenter l'arbitrage Francilien à la phase finale du Festival Foot U 13 Pitch qui s'est tenue à CAPBRETON les 4 et 5 juin 2022.

Enfin, les Yvelines ont connu de nombreuses promotions au niveau régional :

Maxime BOULANGER (U.S. MARLY-LE-ROI) termine major de promotion et est promu Arbitre Élite régional. Il officiera désormais en Championnat National 3.

Victor SIMON (U.S. MONTESSON), termine major de promotion et est promu Arbitre Régional 1.

Hugo BERTRAND et **Julien MAMET** (F.O. PLAISIROIS) terminent tous deux majors des deux poules de candidats stagiaires Ligue Seniors et sont donc promus directement dans la fonction d'Arbitre Régional 2.

Sachez également que nous réfléchissons à la question de la **création d'un Label Départemental de l'Arbitrage, dans le but de valoriser les clubs qui sont performants dans le domaine de l'Arbitrage.**

Enfin, le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 2 mai, d'augmenter, pour la saison 2022 / 2023, les tarifs qui étaient applicables depuis de nombreuses saisons.

Il a donc été décidé de s'aligner, dans le District, sur la décision prise par la Ligue et par conséquent de fixer comme suit le montant des indemnités des Arbitres, Délégués et Observateurs en arbitrage pour la saison 2022 / 2023 et les saisons suivantes.

	Tarif actuel	Nouveau tarif
Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres et Arbitres-assistants opérant pour le compte du District des Yvelines en football à 11		
- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €	48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match, pour les Arbitres et Arbitres-assistants :	30 €	31,50 €
• pour les matches de U 16	25 €	26,50 €
• pour les matches de U 14	20 €	21,50 €
➤ Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres Futsal		
- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €	48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)	15 €	16,50 €
➤ Barème des frais de déplacement des Délégués et Observateurs en Arbitrage opérant pour le compte du District des Yvelines		
- Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €	48,50 €

Je rappelle que le montant de ces indemnités n'avait pas varié depuis plus de 10 ans

Un dernier mot sur l'Arbitrage.

Le projet un temps envisagé par la Ligue quant à **l'augmentation du nombre minimum de rencontres à diriger** pour qu'un Arbitre couvre son club au regard du Statut de l'Arbitrage a été abandonné.

Il s'agissait, semble-t-il, de faire face à l'indisponibilité systématiquement déclarée par certains Arbitres dès lors qu'ils ont dirigé les 15 matches qui leur permettent de couvrir leur club au regard du Statut de l'Arbitrage.

Nous ne rencontrons pas cette difficulté dans les Yvelines.

Et la solution aurait sans doute été, non pas d'augmenter le nombre de matches à diriger mais d'exiger, comme cela se pratique dans certaines Ligues régionales, que parmi le minimum de matches à arbitrer, quelques-uns soient obligatoirement à diriger lors des derniers mois de la saison, en avril, mai et juin.

✓ **La sensibilisation des Arbitres, des jeunes joueurs, des Educateurs et des Dirigeants au recours à l'exclusion temporaire lors des rencontres de Jeunes (Carton blanc).**

Il avait été demandé à la C.D.A. de travailler sur la sensibilisation des Arbitres, des jeunes joueurs, des Educateurs et des Dirigeants au **recours à l'exclusion temporaire** lors des rencontres de Jeunes (Carton blanc).

Une communication vers les clubs et les Arbitres est intervenue, en vue d'une mise en œuvre dès le début des compétitions de jeunes.

Il conviendra impérativement de renouveler cette sensibilisation dès le début de la saison 2022 / 2023

➤ **La rencontre du Comité de Direction avec les Président(e)s et Vice-Président(e)s des Commissions du District du 23 octobre 2021**

Comme chacun le sait, une réunion s'est tenue le 23/10, à CLAIREFONTAINE, entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et Vice-Présidents des Commissions pour réfléchir et échanger sur un certain nombre de thèmes.

- . Les axes d'amélioration et de changement
- . Le relationnel entre les composantes du Football Yvelinois
- . Les Interactions entre les Commissions

Une synthèse des échanges qui ont eu lieu à cette occasion a été établie et a été transmise aux Président(e)s et Vice-Président(e)s des Commissions avec lesquels il s'agissait ensuite de décider des mesures à mettre en œuvre.

Dans ce but, un Groupe de travail a été constitué auquel participent notamment, Mme Dorette ELANGUE ETEME et MM. Laurent HOUIN, Rodrigo LOPES ROCHA et moi-même, ainsi que les Président(e)s ou Vice-Président(e)s de Commissions qui l'ont souhaité.

Une réunion s'est tenue à ce sujet le 2 juin et un certain nombre de mesures vont être mises en place pour améliorer le fonctionnement de nos Commissions.

➤ **Les missions des Commissions du District**

Il a été établi les Fiches Missions des différentes Commissions du District.

Leur élaboration, qui a nécessité beaucoup de réflexion, est bien entendu intervenue en concertation avec les Président(e)s et les Vice-Président(e)s desdites Commissions, qui ont été entendu(e)s par le Bureau.

Le Comité de Direction a pris acte de ces Fiches Missions, qui vont être **rendues publiques** et qui **seront consultables sur le site du District, pour l'information des clubs.**

oooo

Par ailleurs, le District a, pour la saison 2021 / 2022, poursuivi l'action qu'il mène depuis de nombreuses années pour aider les clubs via l'**Opération « Jeunesse Licence Plus »**.

Comme vous le savez, le District avait lancé cette opération, lors de la saison 2014 / 2015, dans le but d'aider, sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs Jeunes (U 6 à U 13) étaient supérieurs d'au moins 20 % à ceux de la saison précédente.

Une condition importante était requise :

Qu'il ne s'agisse pas de licencié(e)s venant d'un autre club, étant précisé en outre que ne bénéficiaient pas de cette opération les clubs déjà attributaires d'une dotation lors de la même saison. La dépense avait été de 15 750 €.

Pour les saisons suivantes, le Comité avait décidé de renouveler cette opération au profit des clubs dont les effectifs Jeunes étaient supérieurs à ceux de la saison précédente.

10 clubs avaient ainsi été dotés pour la saison 2015 / 2016, 14 pour la saison 2016 / 2017, 8 pour la saison 2017 / 2018, 17 pour la saison 2018 / 2019 et 13 pour la saison 2019 / 2020.

Pour la saison 2021 / 2022, le Comité a décidé de renouveler l'opération « Jeunesse Licences Plus », au profit des clubs dont les effectifs Jeunes U 6 à U 13 (hors joueurs venant d'un autre club), sont supérieurs d'au moins 15 % à ceux de la saison 2019 / 2020 :

23 clubs ont été attributaires d'une **dotations en matériel d'une valeur de 750 €** :

La liste vous en a été donnée dans le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 17 novembre 2021.

A.S.L. MESNIL SAINT-DENIS
F.C. TESSANCOURT
A.S. VILLIERS LE MAHIEU
U.S. LE PECQ
C.S. ACHERES
E.S. LE PERRAY FOOTBALL
F.C. COIGNIERES
U.S. MEZY
F.C. MAISONS LAFFITTE
A.S. ISSOU
GAMBAIS FOOTBALL
U.S. MONTESSON
F.C. BONNIERES FRENEUSE
A.S. CARRIERES GRESILLONS
F.C. BEYNES
O.F.C. LES MUREAUX
U.S. JOUY-EN-JOSAS
A.G.S. ESSARTS-LE-ROI
ESP.S. SARTROUVILLE
A.S. AUTEUILLOIS
A.S. LOUVECIENNES
E.F.C. ECQUEVILLY

Initialement, il était prévu que la dotation prendrait la forme d'un bon d'achat de matériels (1 000 €, 750 € ou 500 €, selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), au choix des clubs, chez Intersport, l'équipementier du District, pour un **montant total de 16 750 €**, mais pour des raisons indépendantes de notre volonté, elle a dû être réalisée, pour les mêmes montants, sous la forme d'une **attribution d'un total de 1 005 ballons**.

A noter enfin qu'un achat groupé de ballons a en outre permis d'en attribuer 463 aux clubs qui ont engagé des équipes féminines U 11 F et U 13 F (Football à 8 et à 5).

oooooo

Voilà donc, de façon extrêmement résumée, ce que nous avons réalisé durant la saison 2021 / 2022, saison qui nous a permis de « retrouver » le Football, et ce qu'il est prévu de faire lors de la saison prochaine dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024.

Mais je n'oublie pas que l'action du District n'a de sens que dans le cadre de ce que, **Vous**, les Présidents et les Dirigeants de clubs, vous réalisez quotidiennement sur le terrain, dans votre club.

Je tiens donc, une nouvelle fois, à vous remercier vivement de ce que vous faites pour le football Yvelinois.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

oooooo

Nous passons à l'adoption du procès-verbal des Assemblées Générales, Extraordinaire et Ordinaire, du 9 octobre 2021, à VILLIERS-LE-MAHIEU.

2 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE, DU 9 OCTOBRE 2021

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Le procès-verbal des Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire, du 9 octobre 2021 a été publié via le N° 1687 du journal numérique « Yvelines Football » du 9 novembre 2021.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Pas d'observations ?

Je soumetts donc à votre approbation le procès-verbal des Assemblées Générales, Extraordinaire et Ordinaire, du 9 octobre 2021.

Qui est contre ?

(pas de votes contre)

Qui s'abstient ?

(pas d'abstentions)

Qui est pour ?

Le procès-verbal des Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire, du 9 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous passons au Rapport moral de la saison 2021 / 2022

3 / RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2021 / 2022

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Chaque année, nous disons, pour vous faire sourire, que nous n'allons pas vous en donner lecture ...

Effectivement, il compte 72 pages et je suis certain que, comme chaque année, tout le monde l'a ... dévoré.

Comme chaque année, c'est William MARISSAL, notre Directeur, qui l'a rédigé avec son équipe.

Vous pouvez donc lui poser toutes les questions que vous souhaitez, et je suis certain qu'il détient toutes les réponses

Je profite de ce moment pour remercier ici tout le personnel du District, dont l'équipe est emmenée par son « capitaine », William MARISSAL, ainsi que tous les membres du Comité de Direction, les membres de nos Commissions, pour tout le travail qu'ils acceptent d'assurer, tout au long de la saison, en faveur du football Yvelinois.

Je vous remercie également, Vous, les Dirigeants et les Dirigeantes des clubs, qui apportez inlassablement votre dévouement à votre club.

Je souligne à nouveau que sans notre personnel, sans nos bénévoles, et sans tous ceux qui, comme vous, concourent au fonctionnement des clubs, sans vous tous, le football Yvelinois ne pourrait fonctionner.

Le Rapport moral de la saison 2021 / 2022 vous a été transmis conformément aux dispositions statutaires du District et je le soumetts à votre approbation.

Y a-t-il des observations ?

Evidemment, à la date à laquelle on l'établit, on ne connaît pas exactement quelles sont les montées et les descentes, etc.

D'ailleurs, quelqu'un me disait tout à l'heure, qu'il se pourrait qu'il y ait une descente supplémentaire de Régional 3 Seniors. Je ne sais pas et on attend les informations de la Ligue.

Parce qu'évidemment, le nombre de descentes de Régional 3 conditionne celui de D 1 en D 2 et ainsi que suite.

Je pense qu'on y verra clair dans quelques jours, du moins j'espère.

Pas d'observations ?

Qui est contre ?

(pas de votes contre)

Qui s'abstient ?

(pas d'abstentions)

Qui est pour ?

Le Rapport moral de la saison 2021 / 2022 est adopté à l'unanimité.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie.

Je vais maintenant passer la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale, qui va vous présenter :

- d'abord le Compte prévisionnel de la saison 2021 / 2022,
- puis le projet de Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023.

Nous vous avons bien sûr envoyé les documents nécessaires.

Je lui passe la parole.

4 / PRESENTATION DU COMPTE PREVISIONNEL DE LA SAISON 2021 / 2022

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez tous reçu les documents en question. Il n'y a pas 72 pages.

Je pense que certains les auront lus en détail, d'autres en diagonale et les derniers, pas du tout.

Je ne vais donc pas tout reprendre mais seulement les grandes lignes.

Pour le compte de résultat prévisionnel, ce n'est qu'une évaluation puisque le compte de résultat définitif vous sera présenté avec le bilan, lors de l'Assemblée Générale d'hiver.

Le résultat d'exploitation, qui est le reflet de la vie courante du District, fait apparaître un déficit estimé à 64 036 €.

Comparé au budget prévisionnel qui était de 102 900 €, ce montant est très inférieur, mais il est en grande partie généré par le montant des dotations aux amortissements, liés à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège, représentant 71 000 €.

Pour le résultat global de l'exercice, le déficit est estimé à 59 936 €, pour une prévision au départ de 94 000 €.

Le montant global des charges d'exploitation est estimé à 968 964 €.

Les dépenses de stages et de formations sont en baisse. Je ne rentrerai pas dans le détail puisque le document de présentation explique en détail la question du transfert des formations.

Les honoraires du cabinet d'expertise comptable sont en hausse, ils n'avaient pas été augmentés depuis 10 ans.

Les frais de déplacement sont en baisse puisque beaucoup de choses se sont faites en visioconférence.

Parmi les autres charges, on trouve les clubs qui ont cessé leur activité et qui, en clair, nous ont laissé une ardoise, pour un montant de 8 000 €.

Parmi les produits, on note une baisse des engagements puisque le Comité de Direction a décidé une dispense des droits d'engagements suite au contexte sanitaire de la saison dernière.

On note également une baisse des inscriptions aux stages, une hausse des recettes administratives, une hausse de l'attribution de la part des licences, puisqu'il y a une augmentation du nombre des licencié(e)s, sans oublier la valorisation de l'apport des bénévoles, qui est estimée à environ 175 000 €, somme inférieure à celle des saisons précédentes, ce qui est directement lié au fait que l'activité du District a continué d'être impactée par un mode de fonctionnement adapté en raison de la crise sanitaire.

Lors de l'Assemblée Générale d'hiver, toutes les informations vous seront produites et développées.

Vous recevrez donc encore des documents et vous aurez le choix de les lire ou non.

C'est un peu comme l'amour : un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout, sauf qu'il s'agit ici de chiffres ce qui est un peu moins glamour.

Figurent en annexes au présent procès-verbal :

- en annexe 1, la présentation du Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022

- en annexe 2, le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Y a-t-il des questions sur le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022 ?

Il s'agit, par la communication des chiffres de ce Compte prévisionnel, de vous informer de la situation financière du District telle qu'elle devrait se présenter le 30 juin 2022, à la fin de l'exercice 2021 / 2022.

Il n'est donc pas soumis au vote.

Nous passons maintenant à la présentation, puis à l'adoption du Budget prévisionnel pour la saison 2022 / 2023.

Je repasse la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale.

5 / PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2022 / 2023

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

Il n'y avait pas eu de présentation du Budget prévisionnel en 2020 et 2021, du fait du report des 2 Assemblées Générales de juin.

Le Budget prévisionnel avait donc été adopté, d'abord par le Comité de Direction, avant le 1^{er} juillet, puis en octobre par les Assemblées Générales.

Vous avez donc tous en mémoire, la présentation de la saison 2019 / 2020. Celle de la saison 2022 / 2023 est identique. Il n'y a pas de différence, une volonté de maîtriser les dépenses sans déroger à nos missions de formation et d'aide aux clubs par l'attribution de matériel.

L'estimation du résultat d'exploitation est négative de 91 300 € et le résultat global est négatif de 83 100 € toujours expliqué par les 71 000 € de dotations aux amortissements liés à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

On notera :

. pour les charges, une baisse des dépenses d'entretien, à la suite du changement du matériel de reprographie, une baisse au niveau des dépenses de stages, une hausse des dépenses du cabinet comptable, une baisse des frais de déplacements et une hausse des frais de personnel.

. pour les produits, une baisse des droits d'inscriptions aux stages, une hausse des recettes administratives, une diminution des droits de changement de club.

Les subventions restent au même niveau.

L'aide à l'emploi qui était attribuée au District par l'Agence Nationale du Sport s'arrête, comme prévu, pour la saison 2022 /2023. Elle était, pour la saison 2021 / 2022, de 8 000 €.

Enfin, en produit exceptionnel, on trouve, comme chaque année, la somme de 7 500 € qui correspond au 20^{ème} de la subvention de la F.F.F. pour l'acquisition du siège du District.

Figurent en annexes au présent procès-verbal :

- en annexe 1, la présentation du Budget prévisionnel pour la saison 2022 / 2023

- en annexe 3, le Budget prévisionnel pour la saison 2022 / 2023

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

La présentation du compte prévisionnel n'appelle pas de vote, puisqu'elle n'est réalisée que pour votre information étant entendu que c'est à l'Assemblée Générale d'hiver que vous adopterez les comptes arrêtés définitivement.

Par contre, le Budget prévisionnel est soumis à approbation.

Avez-vous des questions sur le budget prévisionnel 2022/2023 ?

Avons-nous été clairs ?

Pas de questions ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

(pas de votes contre)

Qui s'abstient ?

(pas d'abstentions)

Qui est pour ?

Le Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie de votre confiance.

J'en profite pour remercier Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale, tant pour la clarté des explications, que pour son implication et tout le travail qu'elle accomplit dans la gestion des finances du District.

Nous passons maintenant aux propositions de modifications aux Règlements du District.

6 / PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Il s'agit des Règlements des Championnats et des Coupes des Yvelines et du Comité des Anciens.

Il résulte :

- de l'article 1 du Règlement du **Championnat des Yvelines des Anciens** que :

Le District des Yvelines de Football organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée Championnat des Anciens réservée à des équipes dont tous les joueurs sont titulaires d'une licence Vétéran Libre ou de Football d'Entreprise et appartiennent à des clubs affiliés.

- de l'article 3 du Règlement de la **Coupe des Yvelines des Anciens** que :

Cette épreuve est ouverte à l'équipe Vétérans hiérarchiquement la plus élevée des clubs disputant un championnat Anciens du District des Yvelines de Football. Elle n'est ouverte qu'à une seule équipe par club.

- de l'article 3 du Règlement de la **Coupe du Comité des Anciens** que :

Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes des clubs du territoire du District des Yvelines de Football participant à un Championnat Anciens du District, sous réserve que l'équipe supérieure du club soit engagée en Coupe des Yvelines.

Les Coupes Départementales sont donc ouvertes à la fois aux équipes des clubs Libres, mais également aux équipes des clubs de Football d'Entreprise puisque l'engagement en Championnat du District des Anciens permet de s'engager dans la Coupe des Yvelines des Anciens (et, le cas échéant, la Coupe du Comité des Anciens).

Il résulte par ailleurs des dispositions de l'article 7.9) du Règlement Sportif du District que :

Les joueurs sont indistinctement qualifiés pour chaque équipe de leur club.

Il est précisé que dans le cas où un club participe à plusieurs compétitions différentes, la hiérarchie de ses équipes ne doit être appréciée que dans le cadre de chacune des compétitions qui sont disputées.

A titre d'exemple (et sans que cette liste soit limitative), cela signifie que, quelle que soit la Division dans laquelle ces équipes évoluent, une équipe Seniors du Dimanche Après-Midi n'est, ni une équipe inférieure, ni une équipe supérieure, par rapport à une équipe Seniors du Dimanche Matin, ou à une équipe de Seniors Vétérans.

En conséquence, une équipe de Football d'Entreprise n'est réglementairement, ni une équipe inférieure, ni une équipe supérieure, par rapport à une équipe Seniors du Dimanche Matin ou à une équipe de Seniors Vétérans.

Cela permet à un club de Football d'Entreprise qui évolue en Championnat de Ligue de faire participer, tant en Championnat du District qu'en Coupe des Yvelines, sans limite, des joueurs qui font partie de son équipe de Ligue.

Et comme il s'agit de pratiques différentes, un même joueur peut évoluer le samedi en Football d'Entreprise et le dimanche en Football Libre.

Il a été constaté qu'en Coupe des Yvelines des Anciens, un club de Football d'Entreprise avait utilisé un certain nombre de joueurs de son équipe de Ligue pour disputer la Coupe des Yvelines des Anciens, ce qui est manifestement contraire à l'esprit de l'organisation des Coupes des Yvelines, qui sont réservées aux équipes évoluant en Championnats de District.

Pour éviter cette difficulté, le Comité de Direction propose d'insérer la disposition suivante à l'article 7 des Règlements :

- du Championnat des Yvelines des Anciens,
- de la Coupe des Yvelines des Anciens,
- de la Coupe du Comité des Anciens,

Article 7 - QUALIFICATIONS - EQUIPES

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District des Yvelines de Football.

Toutefois, le nombre de joueurs titulaires, soit d'une licence Mutation, soit d'une licence Changement de club exemptée du cachet Mutation au titre du changement de pratique du Football Libre vers le Football

d'Entreprise ou l'inverse, est limité à 6, dont 2 ayant changé de club hors période au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Pour l'application des restrictions de participation prévues par le Règlement Sportif du District ou le présent Règlement, est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe d'un club de Football d'Entreprise toute équipe, quel que soit son statut, qui évolue dans une Division hiérarchiquement supérieure.

Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit de faire en sorte que les clubs de Football d'Entreprise évoluant en Championnat Régional de Football d'Entreprise et dont une équipe évolue en Championnat des Yvelines des Anciens ne puissent pas utiliser les joueurs de leurs équipes qui évoluent en Ligue pour les faire jouer dans les compétitions départementales, Coupes et Championnats des Yvelines, étant rappelé que les Coupes des Yvelines et du Comité sont réservées aux équipes évoluant en Championnats de District.

Quand le Comité de Direction a pris cette décision - puisque, avant de venir devant vous, il faut évidemment que le Comité adopte la modification proposée -, et quand nous l'avons publiée, j'ai reçu une lettre de M. Christophe GERMOND, qui est le Président de l'A.S. BANQUE DE FRANCE.

En fait, 2 clubs peuvent être concernés par cette disposition, à savoir, l'A.S. BANQUE DE FRANCE et le C.H.I. POISSY.

Le Président de l'A.S. BANQUE DE FRANCE m'a donc envoyé une lettre, pas du tout vindicative, dans laquelle il m'explique pourquoi il ne partage pas notre point de vue et dans laquelle il explique aussi qu'il trouve que la mesure n'est pas bonne.

Je me tourne vers le représentant de l'A.S. BANQUE DE FRANCE et je lui passe la parole.

➤ **M. Pascal PERRINELLE, de l'A.S. BANQUE DE FRANCE**

M. le Président, Mmes et MM. les membres du Comité, Mmes et MM. les représentants des clubs,

Bonjour,

Je pense être, à plus d'un titre, bien placé pour parler de ce sujet parce que je suis dirigeant, coach de l'équipe B Seniors (*Football d'Entreprise R 3 - ndlr*) et j'ai été, jusqu'à l'année dernière, licencié Vétéran au sein de l'A.S. BANQUE DE FRANCE.

Je ne vais pas revenir sur la lettre qui a été envoyée au Président du District par le Président du club. Je vais juste rebondir, M. le Président, sur des notions dont vous nous avez fait part au début de votre allocution, à savoir, la violence.

On peut dire, grosso modo, qu'en Championnat des Anciens, les Vétéran donc, nous sommes assez épargnés. Bon, ça gueule un peu parce que, forcément, quand on ne peut plus courir après le ballon....

Mais, on peut dire que dans bon an mal an, ça se passe plutôt bien et en tous cas, si vous venez faire un match de championnat chez nous, on peut dire que le pot d'après-match est plutôt qualitatif.

Cela se termine toujours dans une bonne ambiance.

Nous avons aussi des infrastructures de qualité, puisque nous avons la chance d'accueillir l'équipe pro Féminine du PARIS SAINT-GERMAIN, dont c'est le centre d'entraînement.

On a 3 belles pelouses. Je passe d'ailleurs un message de la part de mes coaches vétérans : si vous avez des équipes qui souhaitent faire un match contre nous en fin d'année ou en tout début d'année prochaine, nous serons ravis de vous accueillir.

Concernant les effectifs, puisqu'on parle du Championnat des Anciens, je pense qu'il y a une grande augmentation, pour autant il est de plus en plus difficile, en Vétéran, d'avoir des gens de plus de 35 ans qui s'engagent dans la durée dans nos clubs respectifs. Et c'est un vrai sujet.

Le 3^{ème} sujet est le jeu et le plaisir et je pense que dans le Championnat des Anciens, si on se lève le dimanche matin au mois de janvier à 7 h 00 pour aller à un rendez-vous à 8 h 30 et jouer à 10 h 00, c'est avant tout parce qu'on aime vraiment le jeu et se retrouver entre copains. Tout ceci pour vous dire que sur le terrain et concrètement M. le Président, l'A.S. BANQUE DE FRANCE, née en 1945 et l'un des fondateurs du Football d'Entreprise, est un tout petit club de 3 équipes.

Nous avons été agréablement surpris de tant d'honneur à notre égard, pour cette mesure spécialement dédiée à nous et peut-être aussi à nos amis du club du C.H.I. POISSY. Le club est constitué de 3 équipes, dont 1 Vétérans et 2 équipes Seniors Foot d'Entreprise qui jouent en Ligue.

Il n'y a pas de Championnat de Foot d'Entreprise en Vétérans donc, nous jouons Championnat de District. Ce n'est pas de votre fait, c'est ainsi et nous sommes très heureux comme ça.

Nous avons donc 1 équipe Vétérans sur les 150 représentants du District pour 83 licenciés et je me sens tout petit par rapport beaucoup d'entre vous. Parmi ces 83 licenciés, nous en avons 51 qui ont une licence Vétérans, ce qui représente 60 % parce que les gens qui jouent en Foot d'Entreprise sont des licenciés qui en ont un peu assez du football du Dimanche, qui veulent un peu plus de temps, qui cherchent une autre atmosphère.

Par conséquent, nous avons une moyenne d'âge qui est beaucoup plus élevée que celle des Championnats du Dimanche Après-midi. Du coup, parfois, on est obligé de faire jouer des Vétérans en R 2 ou R 3, le samedi après-midi, pouvoir être 14 sur la feuille de match, surtout, et je pense que c'est pareil pour tout le monde, pour avoir le bon nombre de joueurs en septembre ou en juin.

Donc, on fait jouer des licenciés le samedi après-midi et on leur demande d'être disponibles pour jouer également le lendemain, avec l'équipe Vétérans.

Je vous rassure, on ne gruge personne. Tous les joueurs qui jouent le dimanche matin ont bien une licence Vétérans et ont tous plus de 35 ans. L'âge moyen du groupe de Vétérans est de 39 ans. Concrètement, pour que notre club vive, pour que l'équipe Vétérans vive, on doit, et ça a été le cas 2 fois jusqu'au mois de janvier, pour 1 joueur et un peu plus sur la 2^{ème} partie de saison à cause de blessures, de suspensions, de gens qui arrêtent de jouer, pratiquer de cette façon et cela représente en moyenne 2 joueurs par match.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer très simplement et très concrètement dans la vie quotidienne du club, M. le Président, Mmes et MM. les membres du Comité de Direction, si aujourd'hui vous prenez cette décision, vous tuez tout simplement l'équipe Vétérans de l'A.S. BANQUE DE FRANCE parce qu'on n'aura plus la possibilité de pouvoir jouer avec ce fonctionnement.

En effet collatéral, cela aura un impact sur l'équipe B des Seniors.

C'est pour cela que, en tout respect, nous voterons contre cette décision et j'espère que la plupart des membres de cette Assemblée comprendront notre opposition, feront preuve d'empathie et voteront également contre cette décision.

Merci, M. le Président.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

J'ai eu l'occasion d'échanger avec M. LACOUR qui m'a tenu le même discours et j'entends ce discours.

La question qui s'est posée pour nous, Comité de Direction, c'est de savoir si on peut continuer d'avoir la possibilité, parce que le club a le statut de club de Football d'Entreprise, de faire « redescendre » des joueurs de Football d'Entreprise d'une équipe supérieure dans une équipe inférieure, ce qui est interdit à tous les autres clubs Libres.

Cela veut dire que tous les autres clubs, s'ils ont une équipe qui joue en Ligue, ne peuvent pas faire descendre des joueurs qui ont participé au dernier match de l'équipe supérieure, si l'équipe supérieure ne joue pas.

De plus, dans les Coupes des Yvelines, à partir des 8^{èmes} de Finale, il est interdit aux clubs libres d'aligner plus de 3 joueurs qui ont fait plus de 10 matches dans les équipes supérieures.

La question, c'est que les joueurs d'un club de Football d'Entreprise jouent le samedi en compétition de Football d'Entreprise et le lendemain, ils jouent dans une compétition libre et l'article 152 des Règlements Généraux prévoit que c'est possible.

Cela pose effectivement cette difficulté-là.

On a eu, l'année dernière, dans une autre circonstance, le fait qu'un club de Football d'Entreprise recrute des joueurs Libres qui, de fait passent de la discipline Football Libre, à celle de Football d'Entreprise et ne sont ainsi pas considérés comme des joueurs Mutation.

On a eu cette difficulté et cela ne s'est pas très bien terminé, des contestations sont remontées jusqu'au niveau fédéral parce qu'effectivement, certains clubs Libres ont rencontré des équipes dont 7 ou 8 joueurs venaient de leur club et n'étaient pas Mutation et il y a là une double pratique et non pas forcément une double licence.

Les joueurs d'un club Football d'Entreprise ont une licence de Football d'Entreprise qui les autorise à jouer en football Libre.

Sur ce qui s'est passé l'année dernière, les choses se sont arrangées, la réglementation a été modifiée par la Ligue, tout s'est mis en place.

Voilà donc la situation.

Vous avez entendu la proposition qui vous a été faite au titre de l'Assemblée Générale.

Vous avez entendu également les observations faites par l'A.S. BANQUE DE FRANCE.

Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose ?

➤ **M. Pascal PERRINELLE, de l'A.S. BANQUE DE FRANCE**

M. le Président, juste pour compléter mon propos, je souhaite ajouter que notre équipe Vétérans existe depuis plus de 40 ans, nous avons eu jusqu'à 2 équipes Vétérans dans les années 90, et cette année, il y a un souci alors que durant 40 ans il n'y en a pas eu avec ce règlement.

Est-ce parce que nous avons une équipe Vétérans qui performe cette saison ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

En réponse à votre question, je peux vous dire qu'un joueur de club nous a saisis en indiquant qu'il avait joué contre une équipe de l'A.S. BANQUE DE FRANCE, un match de 1/2 Finale de la Coupe des Yvelines et que celle-ci était manifestement très largement au-dessus de son équipe, ce qui s'expliquait par le fait qu'il s'agissait en partie d'une équipe supérieure.

➤ **M. Pascal PERRINELLE, de l'A.S. BANQUE DE FRANCE**

Non, il ne s'agit pas d'une équipe supérieure.

En quoi une équipe Vétérans est-elle considérée comme une équipe inférieure ou supérieure à une équipe Seniors ?

Je parle d'un joueur qui a une licence Vétérant.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vais mettre aux voix la proposition de modification à l'article 7 des Règlements :

- du Championnat des Yvelines des Anciens,
- de la Coupe des Yvelines des Anciens,
- de la Coupe du Comité des Anciens,

Qui vote contre ?

Votent contre la proposition, les clubs ci-après :

A.S. BANQUE DE FRANCE, U.S. YVELINES, F.C. MANTOIS 78, A.S.F. GUITRANCOURT, C.N. MEULAN, C.H.I. POISSY

Qui s'abstient ?

S'abstiennent les clubs ci-après :

A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, U.S. JOUY EN JOSAS, FC VILLENES ORGEVAL F.C., A.S. MESNIL SAINT-LE-ROI, A.S. LOUVECIENNES, F.C. BONNIERES FRENEUSE, U.S. MAULOISE, F.C. MAREIL SUR MAULDRE, A.S.C. TOUSSUS, A.S. BUCHELOISE, U.S. CARRIERES-SUR-SEINE, STADE GARGENVILLE, A.S. FOURQUEUX, RC NEAUPHLE-LE-CHATEAU, U.S.A. FEUCHEROLLES

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Les calculs vont être effectués en fonction du nombre de voix qui sont portées par chaque club et les résultats vous seront donnés tout de suite après.

Nous allons maintenant, comme lors de chaque Assemblée Générale, aborder les informations à communiquer aux clubs.

7 / INFORMATIONS AUX CLUBS

▪ Les modifications règlementaires proposées à l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Un certain nombre de modifications règlementaires sont soumises, ce jour, à l'Assemblée Fédérale qui se tient à NICE.

J'avais annoncé que je n'y serais pas parce que je préférais être avec vous, aujourd'hui pour l'Assemblée Générale d'aujourd'hui et demain pour les Finales des Coupes des Yvelines.

J'ai demandé, en ce qui concerne un des points, que l'on me transmette le résultat du vote.

Les modifications concernent essentiellement les questions suivantes :

✚ Les délais de procédure

La F.F.F. souhaite clarifier certains articles des textes fédéraux qui sont relatifs à des délais de procédure, étant précisé que rien ne changera par rapport à ce qui se fait, en pratique, depuis de nombreuses années.

C'est simplement la rédaction de certains articles qui sera revue pour correspondre davantage à la manière dont les délais sont calculés, notamment au regard du paramétrage informatique dans FOOT2000.

Désormais, tous les délais seront exprimés en jours calendaires et non plus en jours francs comme ils l'étaient parfois.

Un exemple : Le délai de qualification des joueurs.

Jusqu'alors, il était indiqué le joueur amateur était qualifié pour son club 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence.

Ainsi, si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur était le 1^{er} septembre, ledit joueur était qualifié le 6 septembre.

Désormais, il sera prévu que le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence.

Ainsi, si la date d'enregistrement de la licence est le 1^{er} septembre, le joueur est qualifié le 6 septembre.

Cette notion de jours calendaires sera bien sûr introduite dans tous les Règlements de la F.F.F., de la Ligue et du District.

✚ L'examen médical des entraîneurs et des éducateurs

Dans un souci d'uniformisation et de simplification, la F.F.F. souhaite soumettre tous les entraîneurs et les éducateurs au même régime d'examen médical que les joueurs.

L'article 70.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. sera modifié en ce sens pour dire que :

Toute personne **majeure** demandant l'obtention d'une licence Technique Nationale, Technique Régionale, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral, **qu'elle exerce sa fonction d'entraîneur ou d'éducateur dans le cadre d'un contrat ou sous statut bénévole, doit faire l'objet d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football, valable pour une durée de 3 saisons, dans les conditions applicables au joueur majeur définies au paragraphe 1 ci-avant.**

Lorsque la personne demandant une telle licence est mineure, elle est soumise à la procédure applicable au joueur mineur telle que définie au paragraphe 2.

✚ La possibilité, pour un entraîneur, dans certaines conditions, d'encadrer 2 clubs différents

Afin de renforcer la structuration des clubs et de favoriser l'accès des techniciens à des emplois pérennes, il est proposé de permettre à ces derniers d'être titulaires d'une licence Technique dans deux clubs différents, sous réserve toutefois que ces licences soient délivrées pour l'encadrement de deux « catégories » différentes.

L'article 97 des Règlements Généraux de la F.F.F., relatif aux Licenciés « Technique Nationale » et « Technique Régionale » serait modifié comme suit :

1. Le titulaire d'une licence « Technique Nationale » ou « Technique Régionale » peut détenir une licence de ce type que pour **deux clubs dans les conditions cumulatives suivantes :**

- **être titulaire d'un contrat de travail au sein de chacun des clubs concernés,**
- **exercer son activité au sein de ces clubs dans des catégories différentes (équipes, âge, sexe) ou des pratiques différentes.**

A défaut, une telle licence ne peut être délivrée que pour un seul club.

A noter toutefois qu'une telle modification nécessite un travail important sur le plan informatique et qu'il n'est dès lors pas certain que, si elle est votée, elle puisse être mise en oeuvre dès la saison prochaine.

✚ La demande de licence des Arbitres

Actuellement, un dossier de demande de licence, quel qu'il soit, qui n'a pas été complété dans les 30 jours est automatiquement annulé (Une exception est prévue pour les Arbitres, avec un délai de 60 jours à compter de la date d'enregistrement de leur licence si la seule pièce manquante est le dossier médical).

Désormais, en ce qui concerne les Arbitres, si la seule pièce manquante est le dossier médical, le dossier de demande de licence ne sera annulé automatiquement qu'à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter **du 31 août de la saison en cours.**

Par exception, la date de réception dudit dossier médical, dans ce délai, ne modifie pas la date d'enregistrement de la licence.

✚ La réduction du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match lors des matches de jeunes

Il est proposé la modification suivante à l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant le **nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match lors des matches de jeunes.**

Il est envisagé qu'à compter de la saison 2022 / 2023 :

- a) le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles **des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,**
- b) le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à 4 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale pour les pratiques à effectif réduit **des catégories U 19 et supérieures,**
- c) **dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match soit désormais limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale.**

La période de changement de clubs ayant débuté dès le début du mois de juin, les clubs Yvelinois ont été informés par le District, dès le 1^{er} juin, du fait que cette limitation du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation lors des matches de jeunes était susceptible d'être applicable dès la saison 2022 / 2023.

C'est pourquoi j'ai demandé qu'on me donne le résultat de ce vote afin de vous le communiquer rapidement.

Il y a 3 solutions : soit cela est voté tel quel, soit cela n'est pas voté, soit cela est voté avec une application la saison prochaine.

Je me mets à la place d'un club qui a recruté des joueurs en partant du fait qu'il en avait la possibilité d'aligner 6 joueurs Mutation dont 2 hors période et qui pourrait se retrouver un peu « le bec dans l'eau ».

▪ **L'aggravation du Barème Disciplinaire**

Je vous ai fait part tout à l'heure, dans mon allocution, de notre préoccupation quant au fait que trop de rencontres sont polluées par des faits de violence et des incivilités, ou se déroulent dans une ambiance malsaine.

Comme je le rappelais, le Barème Disciplinaire Fédéral, annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., énonce les sanctions disciplinaires encourues par toute personne assujettie au pouvoir disciplinaire de la Fédération reconnue coupable de l'une ou de plusieurs infractions qu'il définit.

Comme la possibilité en est réglementairement offerte, ce Barème a été aggravé, dès 2002, par décision du Comité de Direction du District.

Puisqu'il le faut, le District va donc aggraver encore ce Barème Disciplinaire, à compter de la saison prochaine, afin de se donner les moyens de lutter encore plus efficacement contre les dérives dont j'ai parlé.

Pourraient notamment être aggravées les sanctions pour les comportements grossiers ou injurieux, les comportements intimidants ou menaçants, les comportements discriminatoires, les bousculades volontaires, les tentatives de brutalité ou de coup, les crachats, les actes de brutalité ou les coups, qu'ils occasionnent ou non une blessure, entraînant ou non une Incapacité Totale de Travail (I.T.T.), par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs.

Une décision interviendra lors de la réunion du Comité de Direction, le 30 juin prochain, pour une application dès le début de la saison 2022 / 2023.

Nous sommes évidemment conscients du fait que cela ne résoudra pas tout et d'autres perspectives pourront d'ailleurs, si cela s'avère nécessaire, être explorées puis exploitées.

Nous espérons tous que cela entraînera une prise de conscience collective de la nécessité d'un changement radical de comportement.

Ce qui pourrait arriver de mieux est que cette aggravation du Barème ne trouve pas à s'appliquer.

Nous passons maintenant aux questions écrites posées par les clubs.

8 / QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES CLUBS

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Plusieurs questions ont été posées par l'U.S. MAULOISE, en lien avec le F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE pour les 2 dernières.

Je remercie ces 2 clubs, qui ont pris la peine de nous saisir de plusieurs questions, dûment argumentées.

Je passe donc la parole à M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE.

1. Le classement du Fair-Play « Seniors D.A.M. » et du dispositif de Lutte contre la Violence et Valorisation de l'Esprit Sportif

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

La question est la suivante :

Le club tient à souligner que dans la poule Seniors D.A.M. de D 2/B, les rencontres se sont déroulées dans un état d'esprit très sain et très correct, que ce soit sur et autour des terrains des équipes engagées durant toute cette saison.

Préalablement, le club ne remet bien évidemment pas en cause le bien-fondé de cette initiative inédite en Ile-de-France et le principe de lutter farouchement contre toute forme de violence dans le football amateur et s'inscrit bien sûr dans cette démarche. Il ne remet également pas en cause ce classement pour la saison écoulée, les règles ayant été établies en amont du début des compétitions Seniors D.A.M.. Cependant, dans la pratique et au regard de la saison écoulée, il s'avère que ce dispositif et la manière dont il est appliqué peut paraître inéquitable et pourrait être revu.

Et ce pour plusieurs raisons :

- comptabiliser l'ensemble des cartons jaunes distribués aux équipes sans tenir compte du motif de la sanction n'apparaît pas comme la solution la plus pertinente. Tous les motifs de sanction sont mis sur le même plan, or, à notre sens, tous ne se valent pas. Le football étant un sport d'opposition, il engendre nécessairement des fautes, qui font partie du jeu. Mettre sur le même plan des fautes de jeu ou « dans le jeu » et des fautes d'anti-jeu ou anti-sportives voire des sanctions administratives pour violences (verbales ou physiques) peut paraître ici assez injuste. Pour les cartons rouges en revanche, la question ne devrait pas se poser.

- nous pouvons constater également une différence de traitement selon les arbitres. Bien que l'arbitrage et ses règles soient strictement encadrés et définis, celui-ci reste néanmoins et de fait soumis à interprétation et subjectivité humaines (« arbitraire »). Nos arbitres restent des hommes et des femmes de sensibilités différentes et leurs décisions sont parfois voire souvent soumises à interprétation. D'un match à un autre, d'un arbitre à un autre, et en fonction aussi du contexte du match, nous pouvons régulièrement constater une disparité et une hétérogénéité dans les prises de décision et l'attribution de certaines sanctions de nos arbitres. Ce qui par effet mécanique peut entraîner une différence de traitement d'un match à un autre pour les équipes en compétition en fonction des rencontres et des arbitres désignés. Nous pouvons également nous interroger sur l'influence que peut avoir la nomination d'arbitres licenciés dans des clubs en compétition au sein d'une division donnée (U.S. MAULOISE arbitrée par un arbitre licencié au F.O. PLAISIR par exemple).

- la prise de décision de nos arbitres peut également différer selon qu'ils soient observés ou non, ce qui est compréhensible. Des arbitres qui sont évalués vont à juste titre vouloir appliquer le règlement à la lettre et vont donc très sûrement être plus stricts ou plus à cheval sur les règlements et sanctions dans leurs prises de décision. Il est logique et courant de constater que plus de cartons sont distribués lorsque ces derniers sont observés. Cela a ainsi une incidence sur l'équité entre les équipes : nombre de cartons distribués pouvant différer d'un match à un autre selon observation / évaluation des arbitres ou non ; nombre différent de matches par équipe où il y a eu observations des arbitres ...

- dernier point relatif aux divisions inférieures : dans les divisions les plus basses, et notamment la D 5, un bon nombre de rencontres n'ont pu se dérouler avec des arbitres officiels. Et il est courant de constater, quand tout se passe bien, que les arbitres bénévoles des clubs ne distribuent pas ou très peu de cartons. Une inéquité se crée donc entre les équipes de ces divisions en fonction du nombre de fois où elles ont pu bénéficier ou non d'arbitres officiels qui peut différer et aussi le nombre de cartons enregistrés/entérinés ou non.

Au regard de tous ces arguments objectifs, il apparaît nécessaire, à notre sens, de les prendre en considération.

Quelle est donc la position du District et de ses clubs sur ce constat ?

Une réflexion peut-elle être engagée en ce sens pour une plus grande équité et une comptabilisation qualifiée des cartons selon leurs motifs ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je rappelle tout d'abord que l'institution de ce système, qui est utilisé par 4 Districts sur 8 dans la Région Ile de France, remonte à l'année 1998, soit voici 24 ans.

Depuis, on l'a modifié, il y a quelques années, avec la mise en place d'un système de bonus / malus, c'est-à-dire qu'on donne des « points », qu'on attribue des points supplémentaires et ensuite, on rogne sur ces points supplémentaires et lorsqu'il n'y en a plus, on commence à enlever des points.

Il suffit de regarder l'Annexe 4.

Quand on enlève des points, il peut se faire qu'une équipe, descende ou ne monte pas en division supérieure à cause de cela, mais il faut quand même se rendre compte que, depuis 24 ans, c'est arrivé très peu souvent parce que le système est basé en réalité sur l'idée selon laquelle, étant donné que les cartons ont une importance potentielle à la fin de la saison, les Educateurs et les joueurs, mais surtout les Educateurs vis-à-vis de leurs joueurs, essayent d'avoir un comportement qui permet d'éviter les cartons.

J'ai rencontré le coach de SARTROUVILLE quand il a joué contre VOISINS lors du dernier match, il y a 15 jours, à l'issue duquel le vainqueur accédait en division supérieure.

Le coach de SARTROUVILLE m'a dit qu'il faisait attention à la façon dont jouent ses joueurs mais dès qu'un d'entre-eux discute avec l'Arbitre, il lui demande de se taire sinon il sera remplacé.

A force de faire cela, ses joueurs ne discutent plus avec l'Arbitre.

Evidemment, les fautes dans le jeu existent mais tout ce qui peut être évité en ayant le comportement de ne pas insulter l'adversaire, de ne pas insulter les Arbitres, etc. est mis en place. C'est la première des choses.

Quand on a mis ce système en place, en 1998, on a constaté une diminution du nombre de cartons et de cartons rouges, l'ensemble des sanctions administratives, de 25 % ! On pense donc que le système en lui-même a une importance et qu'il faut le maintenir.

Maintenant, vous nous dites qu'on ne tient pas compte du motif de la sanction.

Alors là, cela devient très compliqué parce qu'on a beaucoup de cartons, je n'ai pas le pourcentage en tête, mais 75 % sont des C.A.S. (conduite anti-sportive). Mais, dans la conduite anti-sportive, il y a plein de choses.

Il y a quand même 7 000 avertissements par an donc s'il fallait analyser, en fonction de ce qu'il y a sur la feuille de match, s'il fallait apprécier l'importance à donner à un avertissement donné pour une raison par rapport à un avertissement donné pour une autre raison, cela serait très très compliqué.

Actuellement, on récupère le nombre d'avertissements de façon informatique. Cela veut dire que si on devait le faire en tenant compte du motif de la sanction, je ne sais pas comment on pourrait faire techniquement.

Vous parlez de la différence de traitement selon les Arbitres et vous avez raison. Il est sûr qu'un Arbitre, et je parle bien de traitement, non de l'Arbitre qui est observé, et c'est la même chose quand il donne un avertissement et c'est la même chose quand il siffle un coup franc et c'est la même chose quand il siffle un penalty.

En face de la même action, certains Arbitres vont siffler penalty et d'autres ne siffleront pas, c'est bien comme cela que ça se passe. C'est donc compliqué.

Ensuite vous parlez des Arbitres, selon qu'ils sont observés ou non, mais parfois, c'est le contraire, parce que, quand il est observé, l'Arbitre qui met assez souvent des avertissements, se dira, ce jour-là qu'il doit faire attention, car beaucoup sanctionner peut signifier qu'il n'a pas été suffisamment maître du jeu pour le diriger correctement, cela peut donc être exactement le contraire.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

On l'a rarement vu

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Oui, mais ça arrive

Vous avez, par contre, raison quand il s'agit d'Arbitres qui sont licenciés dans des clubs qui sont en compétition au sein d'une même division.

La seule difficulté que l'on a, c'est en D 1, parce que les Arbitres qui officient en D 1, s'ils sont licenciés dans un club qui joue en D 1, on ne peut pas le faire arbitrer en D 2.

Alors, évidemment, il n'arbitrera pas son club, mais nous sommes bien obligés de le mettre dans la catégorie dans laquelle il est placé.

Enfin, vous dites que dans les divisions les plus basses, il y a un bon nombre de rencontres qui se déroulent sans Arbitre officiel.

Ceci étant dit, à ma connaissance, dans ces divisions-là, on n'a jamais eu d'interdictions de montée ou de descente qui aient été liées au nombre de cartons.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

A partir du moment où vous êtes fixé sur votre avis, il n'y a pas de discussion.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Non, je ne suis pas fixé. Je suis prêt à vous rencontrer. On discute à quelques-uns autour d'une table.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

Nous avons accepté le système de points en début de saison ; Il se trouve qu'en plus, l'actualité fait que nous nous trouvons un peu dans une situation qui nous défavorise et qui met en évidence ce manque d'équité.

Je disais donc que M. le Président n'a pas vraiment répondu à la question suivante : doit-on poursuivre dans ce sens-là ?

Je voulais vraiment votre sentiment : Trouvez-vous ça logique ou pas qu'il y ait des clubs qui se retrouvent à + 6 et des clubs à - 3.

En fait, on les sanctionne avec des points en moins ou on les favorise avec des points en plus.

Pour moi, on mélange deux choses : le sportif et la sanction.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous en parlions. On se réunit autour d'une table et on reprend les conditions dans lesquelles on applique le bonus / malus, etc.

Si on peut l'améliorer, pourquoi pas mais je pense qu'on aura beaucoup de difficultés parce qu'on y a beaucoup travaillé et le système qu'on a mis en place, nous semblait le meilleur.

Cela étant dit, rien n'est jamais le meilleur et je suis bien entendu prêt à ce que vous veniez au sein d'un groupe de réflexion avec un certain nombre de clubs pour parler de ce sujet.

➤ **M Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

Ce qui m'intéressait était l'avis des clubs.

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de l'U.S.A. FEUCHEROLLES**

Je souhaite prendre la parole parce que je fais partie, entre autres de la Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif (C.V.E.S.) et cela se croise avec la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Cela fait un moment que nous parlons de ce problème à la C.V.E.S. et que nous le remontons au Comité de Direction.

Ce que M. DANDEVILLE vient de dire me tient également à cœur en tant que Président de club, comme à beaucoup d'entre vous.

La nature du carton est très importante. Sinon, on ne met pas de carton et le football se déroule sans.

Au judo, un avertissement et c'est perdu.

Mme Sylvie PASCAL- LAGARRIGUE pourrait parler du Handball, lorsqu'un joueur parle un peu trop ou qu'il a gardé le ballon trop longtemps, il sort et au bout de 3 cartons, il est exclu.

Donc, les sanctions administratives de l'arbitrage font partie du jeu.

L'avertissement pour conduite anti-sportive, et Brice PARINET va le confirmer ou non, est donné sur une intention de jouer.

➤ **M Brice PARINET, Vice-Président du C.S. CELLOIS et Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage**

Non, pas nécessairement

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de l'U.S.A. FEUCHEROLLES**

Voilà où est le problème. Les discussions avec l'Arbitre ou les injures envers lui sont autre chose.

Le challenge esprit sportif avec le tableau, enlevez-le. C'est lui qui pose un problème.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

Je ne conteste pas qu'on mette des avertissements.

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de l'U.S.A. FEUCHEROLLES**

Jean-Pierre (*MEURILLON*), tu nous parles de 4 Districts qui ont mis en place ce système mais que font les autres ?

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

Il y a peut-être d'autres modèles.

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de l'U.S.A. FEUCHEROLLES**

Ce qui me dérange le plus dans ce challenge, c'est que les cartons font partie du jeu.

Je donne toujours cet exemple :

Un jour, l'une de nos équipes peut jouer une Finale. Un joueur adverse part tout seul. Sans agressivité, je saisis le garçon, je le plaque comme au rugby, gentiment puis je le relève. Je sais que je vais sortir, l'Arbitre va venir me voir.

Cependant, on gagne 1 / 0. Beaucoup d'entre vous diront que c'est anti-sportif, c'est mérité. Mais on me le permet.

Dans ce cas-là, il faut peut-être étudier une autre sanction. Encore une fois, c'est ce tableau qui pose beaucoup de problèmes. A FEUCHEROLLES, nous n'avons jamais eu d'équipe du Dimanche Après-Midi, ça ne nous pose donc pas de souci de voir tous ces tableaux.

Mais, à la C.V.E.S., on se pose toujours des questions à ce sujet.

A partir du moment où un joueur est exclu et que l'équipe descend à cause de ça, cela peut paraître injuste.

A la C.V.E.S, nous travaillons beaucoup sur l'Esprit Sportif, avec les jeunes et le carton vert. Ce qu'a dit Jean-Pierre (*MEURILLON*) en préambule est très important pour nous, les Présidents de clubs. Nous devons prendre conscience de ça. La seule violence qui est autorisée est celle de perdre, pas autre chose.

Nous sommes nombreux à avoir vécu le mauvais comportement des parents sur le bord du terrain, des Educateurs aussi qui n'arrivent pas à raisonner les parents. Ce que l'on a tous vu est inconcevable. Alors, on mélange un peu tout mais c'est ce qui est important.

Il faut préserver les valeurs du sport et le carton en fait partie

➤ **M. Anthony PERRAT, Président du F.C. VERSAILLES 78**

C'est un système qui a fonctionné sur notre équipe 3 Seniors au F.C. VERSAILLES 78.

En fin de saison, voyant le nombre de cartons accumulés, on a constaté que les joueurs ont fait plus attention, sur les instructions du coach, pour limiter les contestations, les fautes, les actes d'anti-jeu.

C'est donc un système qui, chez nous, fonctionne quand il est bien expliqué aux joueurs. Il a fonctionné cette saison.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

Peut-être aurez-vous une position différente plus tard ?

➤ **M. Anthony PERRAT, Président du F.C. VERSAILLES 78**

Non.

C'est très important de respecter ces valeurs du sport et d'aller dans ce sens-là, vers de moins de moins de fautes et de violence, de brutalités, de contestations pour garantir l'intégrité des Arbitres et l'intégrité du jeu.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

Jusque-là, nous sommes d'accord.

C'est la corrélation que l'on fait entre ces cartons et la perte de point(s). C'est le fond de notre question.

Pourquoi nous retire-t-on des points alors qu'on s'est battu pour les avoir.

➤ **M. Brice PARINET, Vice-Président du C.S. CELLOIS et Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage**

Je me présente devant vous en tant que Vice-Président du C.S. CELLOIS et Président de la Commission bientôt Départementale et actuellement de District de l'Arbitrage.

Je vais essayer de vous apporter des éléments de réponse.

Les sanctions disciplinaires, les cartons jaunes, les avertissements et les cartons rouges, ont 3 buts qui pour moi sont tout à fait louables.

Le premier est de protéger les joueurs, ce que vous appelez les fautes dans le jeu. On nous rappelle assez régulièrement et je le vois sur les terrains que nos joueurs travaillent le lundi, quand ils se prennent des taquets, des fautes qui sortent du lot.

De mon point de vue, prendre en compte dans le classement de ces points, des fautes qui mettent en danger l'intégrité d'un joueur ou des fautes qui ne prennent pas en considération leur santé, ne me semble pas complètement hors de propos.

Le deuxième est de protéger le jeu et donc ce que vous disiez tout à l'heure, un joueur qui va faire une faute pour casser une action ou une faute d'anti-jeu, vous ne voyez pas pourquoi cela devrait être pris en compte, si je ne dis pas de bêtise.

Je pense, au contraire, que ces fautes doivent être prises en compte parce que tous les incidents sur les terrains, tous les débuts de bagarre, tous les débuts d'attroupements, partent typiquement de ce genre de faute, le joueur qui va rester devant la balle pour empêcher une relance, le joueur qui va taper dans le ballon alors qu'il a été arrêté sur une faute, le joueur qui va tirer le maillot de manière visible pour casser une action, tous les incidents partent de ces gestes pollueurs.

Donc ne pas les prendre en compte dans le classement du fair-play est, pour moi, une erreur.

Le dernier objectif est de protéger l'Arbitre. Dans une société où, actuellement, on insulte les enseignants, dans une société où l'on frappe les infirmières, dans une société où l'on caillasse des pompiers, dans une

société où l'on brûle les policiers, je ne suis pas convaincu que ne pas prendre en compte les attaques directes à une figure d'autorité comme l'est l'Arbitre, soit une bonne chose.

Ces différents éléments, à titre personnel et en tant que Vice-Président du C.S. CELLOIS, me conduisent à dire qu'au contraire, ce classement du fair-play est une bonne chose. Il est efficace en fin de saison puisque tous, nous y faisons attention et agissons pour répondre à des dérives dont nous n'avons pas besoin aujourd'hui.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci.

En tous cas, je suis prêt à faire en sorte que nous nous rencontrions pour évoquer le sujet.

Il n'y a pas de difficulté.

Je rappelle simplement que quand on l'a voté en 1998 d'une part, et ensuite quand on l'a modifié il y a 5 ou 6 ans, les clubs ont voté cette Annexe 4 avec 95 % des voix.

Cela correspond donc quand même clairement à ce que les clubs souhaitaient mettre en œuvre.

On passe à la 2^{ème} question.

2. Les descentes et les montées supplémentaires

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

La question est la suivante :

Les descentes et les montées supplémentaires sont décidées administrativement et sont attribuées aux meilleurs 2^{èmes} ou meilleurs 3^{èmes} ou sanctionnent les moins bons 10^{èmes} ou 9^{èmes}.

Là encore, on peut estimer que ce type de décision peut s'avérer inéquitable, des disparités sportives peuvent exister entre deux poules d'une même Division.

L'instauration de barrages ne serait-elle pas plus pertinente en termes d'équité sportive ?

Les montées et descentes supplémentaires se joueraient ainsi sur le terrain (comme c'est le cas dans certains autres Districts) et non plus sur décisions administratives.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

M. Jean-François DUPONT, Vice-Président du District, va vous répondre.

➤ **M. Jean-François DUPONT, Vice-Président du District**

Tout d'abord, le départage entre des équipes classées à égalité de place dans des groupes d'une même division ne résulte pas d'une décision administrative arbitraire, mais au contraire d'un calcul très précis et connu de tous, qui sert à comparer les résultats de deux équipes qui évoluent dans deux poules différentes, en ajustant par exemple le nombre de points par rapport au nombre de matches joués.

Les critères de départage sont fixés, de façon très précise, par l'article 12.5 du Règlement Sportif du District.

La formule du recours à des barrages dont vous parlez a été abandonnée, depuis longtemps, par beaucoup de Districts qui les pratiquaient, car jouer toute la saison sur un match engendrait des matches couperets qui donnaient lieu à beaucoup de violence et de cartons rouges.

On peut se poser la question : Est-il plus équitable de jouer sa saison sur un match plutôt que sur la prise en compte de l'ensemble des résultats acquis tout au long de la saison ?

Le point qui est aussi très compliqué est que les montées et les descentes supplémentaires en Championnat départemental sont décidées jusque fin août, début septembre, en fonction des réengagements et des désengagements des équipes.

Donc, la question que l'on doit se poser est ainsi de savoir, pour jouer des matches de barrage à ce moment-là, avec quels joueurs et quelles joueuses ces matches de barrage devraient être disputés, étant rappelé que les licences ne sont valables que jusqu'au 30 juin.

Alors faire jouer un match de barrage juste avant le début de la saison avec des nouveaux joueurs qui ne jouaient pas dans le club la saison précédente, est-ce plus pertinent que de recourir à cette péréquation ?

Pour toutes ces raisons, le système actuel nous paraît être le plus juste et il n'a, jusqu' alors, jamais été remis en cause.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

On pourrait les faire en juin

➤ **M. Jean-François DUPONT, Vice-Président du District**

Vous ne pouvez pas faire jouer des barrages en juin alors que vous ne savez pas quelle(s) équipe(s) va (vont) se réengager et s'il va y avoir des cas de montée(s) supplémentaire(s) et de descente(s) supplémentaire(s).

Pour toutes ces raisons, le Bureau du Comité de Direction a validé la solution actuelle et n'a pas retenu cette proposition de matches de barrage qui paraît très complexe à mettre en œuvre, surtout dans les conditions de changements de participants en début de saison.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

On passe à la 3^{ème} question.

3. Le nombre minimum d'équipes de jeunes à 11 à engager pour pouvoir disposer d'une équipe Seniors D.A.M. à un certain niveau

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

La question est la suivante :

Au regard des nombreux forfaits et forfaits généraux en équipes de jeunes à 11 (et notamment en U 18, qui reste une catégorie spécifique et qui est souvent difficile à maintenir notamment pour les plus petits clubs), ne faudrait-il pas assouplir cette règle car cette contrainte de devoir disposer d'un nombre minimum d'équipes de jeunes à 11 peut représenter une grosse contrainte pour certains clubs au nombre de licencié(e)s plus faible que les grands clubs des Yvelines ou moins attractifs en raison d'infrastructures datées.

Quelle est la position et l'analyse du District sur le sujet ? Un assouplissement de cette règle est-il envisageable ?

C'est aussi un point important, on est typiquement dans la vie du club et dans la difficulté, chaque saison et je prêche un peu pour ma paroisse, mais je pense qu'il y a beaucoup de clubs avec la même taille.

Nous n'avons pas 700 licencié(e)s, on est plus proche de 180 / 200 licencié(e)s et c'est vrai que c'est très compliqué, d'une année sur l'autre, de pouvoir réunir ces conditions, c'est-à-dire au minimum 2 équipes de jeunes à 11 pour pouvoir évoluer à un certain niveau en Seniors.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je passe la parole à Mme Dorette ELANGUE ETEME, Secrétaire Générale Adjointe du District.

➤ **Mme Dorette ELANGUE ETEME, Secrétaire Générale Adjointe du District**

Pour les clubs dont l'équipe 1 évolue en Championnat Départemental 1, les obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes sont de la compétence de la Ligue, et non pas de la compétence du District.

Il est en effet indispensable que, pour les clubs évoluant en D 1, les règles soient les mêmes du fait de la nécessité d'une réglementation homogène pour tous les Districts Franciliens.

Tout d'abord, il convient de rappeler et de souligner que les obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes ont pour but de concourir à la structuration des clubs.

En effet, si les clubs ne font pas l'effort de constituer et de faire vivre des équipes de jeunes, comment peuvent-ils espérer « alimenter » leur équipe 1 lors des saisons suivantes ?

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que, voici déjà quelques années, en 2015, les sanctions sportives infligées aux clubs qui ne respectaient pas leurs obligations en matière d'équipes de jeunes ont été largement assouplies (hormis, bien sûr, pour les clubs de Départemental 1).

Auparavant, dès qu'il manquait à un club 1 seule équipe de jeunes obligatoire, l'équipe première du club descendait en division inférieure à l'issue de la saison.

Depuis la saison 2015 / 2016, la relégation en division inférieure de l'équipe première du club n'intervient que dans le cas où :

- . il manque plus d'une équipe de jeunes,
- ou
- . il manque 1 équipe de jeunes lors de 2 saisons consécutives,
- ou
- . il manque l'équipe Senior réserve, lorsque celle-ci est obligatoire.

On ne peut enfin que constater que le niveau de respect par les clubs de leurs obligations en matière d'équipes de jeunes est très important.

Le niveau des obligations, assorti de cet assouplissement, paraît donc adapté à la situation.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

Je comprends votre position, mais je vais reprendre quelque chose que vous avez dit : « si les clubs ne font pas l'effort ».

On a tous envie d'avoir 20 000 jeunes, au contraire. L'avenir du football commence tout petit et je dis souvent à mes licenciés, les Seniors, les Vétérans, je m'en fous, ce n'est pas l'avenir du club ; l'avenir du club, ce sont les petits.

Ce n'est donc pas une question d'effort, c'est une question de moyens, de tranche d'âge et ce n'est pas de notre volonté, c'est ce que je voulais juste corriger.

Je vous remercie pour votre réponse.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Juste une précision, lorsqu'on a modifié les règles du jeu et qu'on les a déjà assouplies il y a quelques années, en 2015, c'était sur la suggestion de l'U.S. MAULOISE, parce que cette saison-là, l'une de ses équipes obligatoires n'était pas allée au bout de son Championnat.

C'est pour cette raison que l'on a fait en sorte que s'il manque 1 seule équipe de jeunes obligatoire, comme l'a dit Dorette, on ne fait pas descendre l'équipe première du club en division inférieure. On ne la fait descendre que s'il lui manque plus d'1 équipe (par exemple, le club doit en engager 2 mais il n'en a pas ou bien il manque une équipe durant 2 saisons consécutives, ou encore ce n'est pas une équipe de jeunes qui est manquante mais une 2^{ème} équipe Seniors, une équipe réserve, qui n'est pas engagée).

Nous sommes le seul District Francilien à avoir modifié les règles pour faire en sorte qu'elles soient moins draconiennes qu'auparavant.

➤ **Un délégué**

Bonjour à tous,

Simplement, quand vous dites que vous obligez à avoir des équipes dans les catégories de jeunes pour structurer le club, qu'entendez-vous par là ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

S'il n'y a pas d'équipes obligatoires, il y a deux solutions :

. soit le club estime qu'il lui faut des jeunes et il fait en sorte que ces jeunes dans le club puissent jouer au football, etc.,

. soit, certains clubs n'auraient pas d'équipe de jeunes et pour alimenter leur équipe 1, ils iraient « piller » les autres clubs.

C'est en ce sens que l'on parle de structuration sinon on sait que chaque année, les joueurs prennent de l'âge ou partent, et qu'il faut les remplacer.

Lorsqu'il faut renouveler l'effectif, s'il n'y a pas d'équipes de jeunes, le club va forcément chercher les joueurs ailleurs.

Structurer, dans notre esprit, c'est cela.

➤ **Un délégué**

Oui, mais c'est déjà ce qu'il se passe, les pillages existent dans tous les clubs à l'heure actuelle.

Et, à partir du moment où vous rétrogradez un club par manque d'équipe de Jeunes, vous le déstructurez aussi me semble-t-il.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Il faut bien qu'en face de chaque obligation, il y ait une conséquence.

Si on dit demain, il faut engager des équipes de Jeunes et qu'à l'arrivée, il ne se passe rien, qu'il n'y a pas d'équipes de Jeunes, les clubs feront comme ils veulent mais ils ne respecteront pas l'obligation.

➤ **Un délégué**

Justement, ce que je conteste, c'est l'obligation d'avoir ces équipes-là.

Comme je l'ai entendu autour de moi, tout à l'heure, il n'y a pas de volonté de ne pas avoir d'équipes, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits par les Présidents de clubs et les Educateurs pour avoir ces équipes-là et dans certains clubs, avec une population réduite, c'est vraiment un travail colossal et parfois impossible si l'on ajoute à ça la période de Covid que nous venons de vivre.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Il est clair que s'il n'y a plus d'obligations dans la réglementation, un certain nombre de clubs n'auraient plus d'équipes de jeunes et cela deviendrait très difficile d'accéder de la D 2 à la D 1.

Actuellement, c'est en fonction du niveau dans lequel l'équipe première évolue : plus on monte en niveau d'équipe première, plus les obligations sont importantes.

Mais, si demain il n'y avait plus d'obligations, expliquez-moi comment un club de D 2 qui n'aurait pas d'équipes de Jeunes pourrait accéder en D 1 où, tout à coup, on lui demanderait d'engager 3 équipes de Jeunes de 3 catégories d'âge différentes.

Ce serait très compliqué.

Encore une fois, il nous semble que du fait de l'assouplissement qui a été mis en place et qui n'existe dans aucun autre District Francilien, l'absence d'une équipe de jeunes n'a de conséquences pour l'équipe première que s'il y a récidive ou s'il manque 2 équipes de jeunes.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

L'assouplissement nous permettait en fait de gagner un peu de temps, mais il faut, dès la saison d'après, se mettre en règle. Ce n'est pas évident dans les faits.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

En tous cas, notre position est que l'assouplissement qui a été mis en place permet aux clubs de ne pas être sanctionnés du jour au lendemain comme ça avait été le cas pour l'U.S. MAULOISE, il y a quelques années, et ce fut effectivement violent.

Cet assouplissement permet aux clubs de s'organiser et je n'ai pas dit que c'était simple, mais il nous semble que le niveau des obligations est correct.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

On passe à la 4^{ème} question.

4. Le brassage préalable des équipes jeunes à 11 permettant un nivellement homogène au sein de chaque Division

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

La question est la suivante :

Face au constat d'un niveau inégal qui peut avoir lieu d'une saison à l'autre au sein des catégories, ne serait-il pas pertinent de procéder dans les catégories de jeunes à 11 à un brassage préalable afin d'obtenir ensuite au sein de chaque division un niveau homogène (comme c'est le cas dans d'autres Districts de football), comme cela se fait en catégories espoirs ?

Il arrive en effet que d'une saison à l'autre le niveau d'une catégorie baisse ou augmente fortement au sein d'un club.

Cela peut donc provoquer une grande différence de niveau au sein même d'une poule ou d'une division avec comme effets négatifs découragement pour les plus modestes ou ennuis voire progression moindre pour les plus compétitifs.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je passe la parole à M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District, qui va vous répondre.

➤ **M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District**

Bonjour à toutes et à tous,

Je vais essayer de vous apporter quelques éléments de réponse.

Il convient tout d'abord de préciser que le brassage qui est proposé ne peut, en tout état de cause, être mis en œuvre dans les Championnats Départementaux 1 où, comme cela a déjà été dit, les conditions de déroulement des compétitions permettant d'accéder en Championnat de Ligue doivent obligatoirement être les mêmes dans tous les Districts Franciliens.

Donc, ces brassages ne pourraient être envisagés que dans les divisions inférieures à la D 1.

Par ailleurs, organiser les Championnats en plusieurs phases pose, notamment, le problème des alternances, qui sont évidemment remises en cause après la phase de brassage

Un autre problème est que, si le but final est d'obtenir, au sein de chaque division, un niveau homogène, il est impossible d'éviter, dans la phase initiale, des différences de niveaux très significatives.

En revanche, je profite de cette occasion pour vous interpeller sur un point qui pourrait apporter une solution à la question posée.

Il existe, dans beaucoup de Districts ou de Ligues régionales, ce que l'on appelle le Championnat générationnel, c'est-à-dire qu'une équipe bénéficie la saison suivante de son classement de l'année précédente.

Cela évite, en fait, les gros problèmes de niveau qu'on rencontre actuellement, puisqu'on peut avoir une très bonne génération qui est championne en U 14 et qui se retrouvera en U 16, dans une division très basse, qui va peut-être très bien performer par rapport à d'autres clubs qui n'ont pas ce transfert de joueurs d'une année sur l'autre, et qui eux, vont s'ennuyer.

Il est très important que vous interpelliez la Ligue de Paris-Ile de France, puisqu'elle n'a pas mis ce système en place.

Il serait bon pour tout le monde que l'on passe sur un Championnat générationnel, par année d'âge, comme c'est fait dans les plus petites catégories, U 10, U 11, U 12, U 13 notamment.

Le système de brassage ne peut effectivement être qu'une solution provisoire, que pour certaines divisions.

En revanche, ce championnat générationnel pourrait régler un grand nombre de problèmes, mais il faudrait que vous portiez cette idée-là devant la Ligue.

Le District ne peut rien faire sans décision de la Ligue.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Et vous pouvez nous appuyer.

➤ **M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District**

Bien entendu.

Sans déflorer ce qui se passe dans les discussions, la Commission Technique est tout à fait derrière cette idée-là et je pense qu'il serait bon de faire un sondage auprès des clubs, pour connaître leur position.

C'est ce qui s'est passé dans d'autres Ligues précédemment, avant la mise en place de ce genre de structuration ; les clubs se sont prononcés et d'ailleurs, d'après ce que j'ai pu voir, une très forte majorité était favorable à ce système-là qui a été adopté avec un taux de 80 ou 90 % d'avis favorables.

Avez-vous des questions sur le point-là ?

Non ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Concernant le brassage, je souhaite juste ajouter qu'au début de la saison, pendant un certain nombre de matches, les équipes sont réparties d'une certaine façon, puis on prend les meilleurs de chaque groupe et on les fait jouer ensemble, c'est un peu comme ce que l'on fait dans le Challenge Espoirs.

Cela pose néanmoins quelques problèmes, parce que dans la phase initiale, il peut y avoir des différences de niveau très significatives .

L'autre problème concerne les alternances parce que cela veut dire que, dans ce cas-là, vous avez des équipes qui jouent à certaines heures, ou à domicile ou à l'extérieur et, à l'autre bout du brassage, il faut refaire complètement le calendrier, ce qui n'est pas aussi simple que cela.

Pour les clubs qui ont beaucoup de terrains, tout va bien mais pour ceux pour lesquels le nombre de terrains est limité, cela devient un petit peu compliqué.

En tous cas, sur le fond, nous y sommes favorables et en ce qui concerne le brassage, nous pouvons y travailler et quand nous nous y mettrons, soyez avec nous pour y réfléchir et faire avancer les choses.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

On passe à la dernière question.

5. L'élargissement de la catégorie U 18 aux joueurs de catégorie U 19

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, de l'U.S. MAULOISE**

La question est la suivante :

Cette catégorie peut parfois, voire régulièrement, rencontrer des problèmes de stabilité et de pérennité sur une saison et certains U 19 ne sont parfois pas encore assez matures pour évoluer en Seniors (et quand il n'y a pas de catégorie U 20).

Permettre l'intégration des U 19 dans la catégorie U 18 serait également gage de stabilité dans une catégorie où les effectifs sont souvent un peu justes, limités.

Une autre chose est remontée à mes oreilles il n'y a pas très longtemps, une remarque des coaches U 16 et U 18 notamment, les matchs à 13 h le dimanche sont vraiment compliqués.

Ne pourrait-on pas trouver des solutions le samedi en fin d'après-midi ou en soirée ?

En ce qui concerne le dimanche, c'est compliqué pour les jeunes, pour les parents, pour les coaches aussi dont c'est souvent le seul jour de « récupération ».

➤ **Mme Dorette ELANGUE ETEME, Secrétaire Générale Adjointe du District**

Je répondrai uniquement sur l'élargissement de la catégorie U 18 aux U 19.

Nous appliquons les articles 153 et suivants des Règlements Généraux de la F.F.F. et nous, instance départementale, ne pouvons pas y déroger.

Vous avez parlé tout à l'heure de brassage, il faut interroger la Ligue.

En ce qui concerne les U 19, je vais revenir à l'article 153.1 qui dit que « *En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne* ».

Aujourd'hui, je suis vétérans, et je ne vais pas jouer avec des U 16.

Mais il y a des exceptions qui sont en vigueur aujourd'hui.

Sous certaines conditions, l'article 153.2 dit « *Toutefois, un joueur licencié U 20 peut participer aux compétitions de la catégorie d'âge U 19 dans les compétitions inférieures à la division supérieure de Ligue, sur décision du Comité de Direction de la Ligue régionale* ».

Une autre exception est prévue par l'article 155 des Règlements Généraux, relatif à la mixité :

▪ **La mixité des joueuses :**

Les joueuses U 6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,

- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

En outre, les joueuses U 16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U 15.

▪ **La mixité des équipes :**

Les équipes féminines U 15 F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U 13, U 14 ou U 15, à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale.

En dehors de ces deux exceptions prévues par les Règlements Généraux de la F.F.F., un joueur ou une joueuse ne peut règlementairement participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

En ce qui concerne votre question supplémentaire, vous dites que 13 h le dimanche est un horaire et un jour compliqués et qu'on pourrait faire jouer le samedi, en fin d'après-midi ou en soirée.

Je veux bien, mais qu'on m'explique dans quel créneau on les mettrait parce que, ce jour-là, les clubs ont déjà beaucoup de mal à caser leurs équipes féminines et c'est très compliqué.

Il y a 3 ans maintenant, des modifications sur les horaires ont été apportées et cela avait déjà été très compliqué et je ne vois pas comment on peut empêcher que des matchs se passent à 13 h.

On rappelle qu'il y a 4 ans environ, on avait proposé aux clubs de mettre les rencontres U 18 le samedi à 18 h, ce qui avait été refusé.

➤ **M. Didier FROGER, de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU**

M. le Président,

Il serait bien de prendre des exemples sur les autres Districts afin d'avoir une position commune, car les autres Districts ont certainement les mêmes problématiques au niveau horaire.

Il faudra tenir compte du fait qu'il y a un avant et un après Covid.

Il va falloir faire davantage au niveau de l'humain et de la souplesse. Il faut maintenant laisser respirer les gens, on en a vraiment besoin.

On va devoir avoir une réflexion générale sur l'organisation du football Yvelinois. On parle du niveau amateur : quelles seront les futures priorités, les plus jeunes ou les catégories supérieures ?

M. MEURILLON, vous avez mandat pour porter au niveau de la Ligue et de la Fédération, les modifications proposées au niveau règlementaire. Il est temps de dépoussiérer les règlements de la F.F.F. pour répondre à cette nouvelle donne.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

La Fédération ne s'occupe pas des horaires, qui sont fixés par les instances organisatrices des rencontres.

➤ **M. Didier FROGER, de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU**

Je parlais au sens global des choses, parce que nous allons avoir de plus en plus de ces problèmes.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous sommes d'accord, mais les créneaux horaires sur lesquels on peut jouer, eux, n'ont pas changé.

Je vous donne maintenant le résultat du vote pour l'adoption des modifications à l'article 7 des Règlements du Championnat des Yvelines des Anciens, de la Coupe des Yvelines des Anciens et de la Coupe du Comité des Anciens :

116 voix contre,

256 voix abstention,

762 voix pour.

La proposition qui vous a été soumise est donc adoptée avec 86,79 % des suffrages exprimés.

➤ **M. Pascal PERRINELLE, de l'A.S. BANQUE DE FRANCE**

M. le Président, lorsque vous avez fait ce système de comptabilité à main levée, vous avez demandé le nombre de voix contre et vous les avez comptabilisées et identifiées, puis vous avez demandé le nombre d'abstentions qui ont été comptabilisées et identifiées, mais vous n'avez pas demandé le nombre de voix pour.

Or, des gens sont partis et n'ont pas voté.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Le résultat est quand même de 372 voix qui se sont prononcées contre ou se sont abstenues, et de 762 voix qui se sont prononcées pour.

Si les chiffres étaient proches les uns des autres, je veux bien, mais ce n'est pas le cas.

Je vous propose maintenant d'entendre M. David RANGDET, de Win Sport School, école de management du sport.

9 / INTERVENTION DE M. DAVID RANGDET, DE WIN SPORT SCHOOL, ECOLE DE MANAGEMENT DU SPORT

Bonjour à toutes et à tous,

Je viens vous parler aujourd'hui d'alternance et du bénéfice pour un club sportif, d'avoir des alternant(e)s au sein de sa structure.

Certains d'entre vous en ont déjà, différents clubs Yvelinois, dans plusieurs disciplines m'ont déjà contacté pour connaître le fonctionnement et je me suis dit qu'aujourd'hui était le bon moment pour intervenir et toucher le plus grand nombre en une seule fois et répondre au maximum à vos questions.

Le premier intérêt est d'avoir quelqu'un qui est souvent déjà identifié chez vous, passionné et qui va pouvoir vous accompagner dans les différents événements que vous organisez, recherche de partenariat et sponsoring, communication événementielle, quelqu'un qui va être souvent de la jeune génération, parfois très à l'aise avec les réseaux sociaux, ce qui, du coup va vous aider à dynamiser et à vous accompagner dans la transformation de votre structure, de votre club.

Cela vous permettra aussi d'avoir quelqu'un qui sera présent de façon très régulière au sein de votre club pour vous accompagner au quotidien.

La question importante est : combien ça coûte ? Evidemment, ces gens seront rémunérés.

Aujourd'hui, ce que vous maîtrisez tous, c'est le Service Civique. Sa faille, c'est une fois, un jeune, à vie parce que vous le perdez alors que l'alternant, vous ne le perdez pas.

De plus, comme me l'ont fait remarquer plusieurs clubs, c'est souvent un jeune de 18 19 ou 20 ans, qui est également joueur et que vous allez garder dans le club.

En ce qui concerne le coût de la formation, il est intégralement pris en charge par un organisme.

Ensuite, il y a la rémunération : pour un jeune de 18 à 20 ans, ce sera 707 € par mois ; pour quelqu'un de plus de 21 ans et jusqu'à 25-26 ans, ce sera 1 003 € par mois toutes charges comprises et de plus vous pouvez bénéficier de l'aide « Macron » actuellement via le programme « Un jeune, une solution » de 667 € par mois, qui vous sont restitués.

En fonction de son âge, ce jeune vous coûtera entre 40 € et 333 € par mois. Sur une année, votre budget sera au maximum de 4 000 € et vous aurez quelqu'un durant 12 mois, pour chercher des sponsors, être « community manager », pour gérer l'organisation de vos événements, avec vous.

Plus le montant de la rémunération est élevé, plus la personne est âgée et donc plus mature. C'est donc quelque chose qui va vous permettre de répondre à beaucoup de vos problématiques. Les structures qui font appel à ce système sont le plus souvent des clubs de sports collectifs parce qu'il y a beaucoup de licenciés. Par exemple, le F.C. MANTOIS 78 a eu des alternants, il y a 2 ou 3 ans, sur 3 postes différents qui étaient la communication, le développement commercial et le développement R.S.E.. Ensuite, le Covid est arrivé et ça n'a pas dû être facile. Je cite cet exemple là parce qu'il est significatif d'autant que le club n'a bénéficié, à l'époque, d'aucune aide.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

➤ **Un délégué**

Nous avons eu des alternants, de deux écoles différentes, qui n'avaient pas le droit de travailler le dimanche et c'était très compliqué pour le club.

➤ **M. David RANGDET, de Win Sport School**

Changez d'école !

La nôtre s'appelle Win Sport School et vous n'avez aucune contrainte de ce type.

Le rythme d'alternance sera 1 semaine à l'école, 2 semaines dans le club et les samedis et dimanches où l'alternant a cours, comme le rythme est annualisé, c'est à vous de voir avec lui comment faire pour qu'il vienne vous dépanner sans trop le surcharger quand même.

La semaine suivante, il aura moins d'activité.

➤ **Un délégué**

Quelles sont les formations diplômantes de votre école ?

➤ **M. David RANGDET, de Win Sport School**

Bac +3, +4, +5, qui sont Bachelor en management du sport et MBA management du sport.

Les alternants apprennent tout ce qui touche au commerce, communication, marketing, événementiel, gestion d'un club, d'une structure aussi, mais aussi toute la partie administrative.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Il s'agit d'une présentation mais concrètement, nous diffuserons les informations que vous nous communiquerez.

➤ **Un délégué**

Est-il possible d'utiliser ces alternants au niveau sportif ?

➤ **M. David RANGDET, de Win Sport School**

En tant qu'assistant-formateur par exemple ?

Bien sûr, vous avez le droit de les employer pour cela aussi. En fait, ce qui est important, c'est qu'il y ait un fort pourcentage de leur mission qui soit en rapport avec la formation. Dans tout type d'alternance, l'alternant ne touche jamais 100 % de ce qu'il apprend en entreprise.

Vous avez donc tout à fait la polyvalence. Ce n'est pas une formation d'entraîneur, mais le fait que l'alternant participe à la gestion d'un groupe, à l'entraînement d'un groupe, qu'il soit assistant-entraîneur, c'est tout à fait cohérent. Je connais d'ailleurs un club, qui recherche ce type d'alternant. C'est un petit club en termes de nombre de licencié(e)s, la personne choisie sera très polyvalente et sera une aide supplémentaire, un « dépanneur ».

Attention, si vous lui demandez d'être présent tous les week-ends et d'accompagner une équipe, cela risque de faire de grosses contraintes horaires et il n'aura pas le temps de faire ce pourquoi il est bon.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Juste une précision : on ne peut pas confier à une telle personne la responsabilité d'entraîner.

Il ne peut être qu'en appui puisque pour entraîner, il faut détenir les diplômes nécessaires, bien entendu.

Merci, M. RANDGET.

Je passe maintenant la parole à Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE que tout le monde connaît.

Elle s'est en effet occupée, pendant 17 ans) du sport dans les Yvelines puisqu'elle était en charge, dans l'ex-D.D.C.S. de ce qui concernait le sport.

Elle est maintenant Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports des Yvelines.

10 / INTERVENTION DE MME SYLVIE PASCAL-LAGARRIGUE, INSPECTRICE PRINCIPALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHEFFE DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES (S.D.J.E.S. 78)

➤ **Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines**

Tout d'abord, je tenais à vous remercier pour m'avoir invitée une nouvelle fois à votre Assemblée Générale.

C'est pour moi, toujours un plaisir de rencontrer les dirigeants associatifs dans le cadre de mes fonctions, d'accompagner les associations sportives Yvelinoises. Pour moi c'est toujours intéressant le fait d'être en présentiel après ces deux années très très difficiles que l'on a pu vivre, mais qui nous ont permis peut-être de réfléchir autrement et qui nous permettront certainement de travailler différemment dans les années à venir.

Dans tous les cas, c'est pour moi un plaisir d'être ici.

Je représente par intérim le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale puisqu'il est maintenant parti au cabinet du Ministre. Quelqu'un va être nommé dans le courant de l'été pour préparer la rentrée scolaire qui risque d'être un peu compliquée.

Je tenais quand même à vous féliciter, tous les dirigeants, tous les clubs pour tout le travail que vous menez avec le District et toute l'équipe de salariés qui booste un petit peu tout le monde pour pouvoir continuer et ne pas se décourager, après cette période de Covid qui a été difficile pour tout le monde. Donc, merci vraiment pour tout ce travail.

Certes, la Fédération a une délégation de service public, sa mission étant de développer l'activité sportive pour le bien de tous. On voit bien les grosses difficultés que peuvent vivre actuellement nos jeunes sur les problèmes psychologiques. Donc, le fait de les mettre à l'activité sportive peut aussi être un moyen de se sortir de toutes ces difficultés et leur redonner un petit peu d'espoir pour l'avenir dans cette période un peu trouble.

Je voulais juste rappeler brièvement quelques petites choses sur la partie réglementation.

Vous savez que la loi oblige le contrôle d'honorabilité des éducateurs sportifs, notamment ceux qui sont rémunérés et ils doivent être détenteurs d'une carte professionnelle en cours de validité. Je vous invite vraiment à le vérifier lorsque vous avez un salarié éducateur sportif et que le diplôme qu'il a lui permet d'encadrer l'activité football. Il existe un site qui s'appelle eaps.public.gouv.fr qui permet à tout le monde, en indiquant le nom et le prénom, de vérifier qu'il a bien une carte professionnelle. Si vous avez un doute parce que ça ne fonctionne pas, vous pouvez appeler le service, ça nous permettra de faire ces vérifications.

Également, le service sollicite via le Comité pour nous retourner une fiche annuelle de renseignements de la structure puisque, parfois, les dirigeants de l'association changent et on n'est pas toujours informés ce qui est problématique pour nous car on est chargé de vérifier aussi l'honorabilité des dirigeants et de l'ensemble des encadrants du club qui interviennent notamment auprès des mineurs.

Je vous invite à renvoyer à nouveau cette fiche annuelle.

Je rappelle aussi que cette honorabilité a été étendue aux bénévoles, suite notamment à une expérimentation qui a été menée par la Ligue de Football du Centre Val de Loire et que le Ministère des Sports a déployée à l'ensemble des bénévoles qui interviennent en tant qu'encadrants notamment auprès des mineurs. Donc, en cas de doute sur cette honorabilité ou de casier judiciaire qui laisse apparaître des inscriptions, nous sommes chargés d'intervenir.

La Fédération fait remonter des fichiers d'éducateurs rémunérés et bénévoles qui encadrent l'activité et ces fichiers sont passés à la moulinette. Parfois, lorsque l'on fait la demande sur cette fameuse fiche annuelle, pas forcément dans votre discipline, puisque je travaille avec toutes les disciplines sportives du département, il arrive d'avoir un encadrant qui est déclaré par l'association comme salarié sauf qu'il n'a pas de carte professionnelle.

Je suis donc obligée d'intervenir à ce moment-là.

De la même manière, il arrive que des bénévoles, qui interviennent auprès de mineurs, qui ont des inscriptions sur leur casier judiciaire. Je suis obligée, dans ce cas d'intervenir car c'est notre rôle aussi de permettre que l'activité sportive soit organisée dans les meilleures conditions de sécurité physique et morale de tous ses pratiquants.

➤ **M. Didier FROGER, de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU**

A partir du moment où c'est votre travail, au niveau de l'Etat, de croiser ces fichiers, pourquoi demander aux clubs de remplir des documents ?

➤ **Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines**

Simplement parce que je ne connais pas les bénévoles de votre club et je ne sais pas ce qu'ils font. Je ne sais même pas combien vous en avez.

➤ **M. Didier FROGER, de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU**

Le fait d'être bénévole au départ induit une forme gratuite pour la collectivité et le fait que vous mettiez davantage de réglementation, vous risquez à terme de tuer le bénévolat car il n'y a pas de contrat entre le bénévole et la structure associative. Et, un peu indirectement, vous pouvez avoir une modification d'Assemblée Générale qui sera envoyée à la Préfecture, indiquant les bénévoles.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

En réalité, ça ne se passe pas comme ça. L'idée est de rapprocher les fichiers.

C'est en train de se mettre en place, simplement, ce qui a été dit tout à l'heure par Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, c'est qu'effectivement, de temps en temps, des gens qui sont en charge de l'enseignement de la discipline notamment n'ont pas de carte professionnelle.

Normalement, au sein de la Fédération ça ne peut pas arriver puisque la production de la carte professionnelle est demandée lorsque l'intéressé demande sa licence technique et cela fonctionne correctement. Ce qui existe dans notre discipline n'existe peut-être pas dans le basket ou le volley-ball.

➤ **Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines**

Mon objectif est juste de garantir la sécurité.

La fonction éducative est tellement importante pour moi que, lorsqu'une famille amène des enfants pour faire une pratique sportive, ce doit être sécurisant de savoir que l'ensemble de l'encadrement est clean au niveau de leur honorabilité. C'est tout. Je voudrais juste préciser à nouveau que, très récemment le code du sport a été modifié notamment dans son article L-21213 qui permet justement d'interdire d'exercer contre rémunération de manière bénévole ou d'intervenir auprès des mineurs, un certain nombre de personnes autres que les encadrants et les exploitants d'établissements activités physiques et sportives, sont également inclus depuis cette nouvelle loi, les arbitres ce qui veut dire qu'un arbitre peut également être interdit d'exercer à partir du moment où il a un casier judiciaire. Voilà sur la partie règlementaire.

Pour faire le lien avec tout ça, je voulais vous informer qu'au Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.), nous avons mis en place un plan département de lutte contre les violences sexuelles et sexistes où les interventions notamment de « Colosse au pied d'argile », de notre service, de la Gendarmerie et de la Police Nationale se fera par exemple à HOUDAN. Je vous invite fortement à y participer car c'est toujours un moment intéressant pour mieux comprendre de quoi on parle et de mieux savoir comment intervenir lorsque vous avez connaissance de faits inappropriés et les signaler au S.D.J.E.S.. On explique toute la démarche, quelles sont les attitudes que les éducateurs doivent avoir parce que c'est aussi pour protéger les éducateurs et les éducatrices dans leurs activités lors d'interventions auprès des mineurs.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Le District se fait d'ailleurs systématiquement le relais de l'organisation de ce genre de session, en donnant l'information aux clubs dès que nous la recevons de vos services

➤ **Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines**

Dans le même ordre d'idée, tout à l'heure a été évoquée l'ouverture d'un compte Instagram pour les filles qui avait beaucoup d'abonnés et vous savez comme moi que les réseaux sociaux sont des outils très utilisés

notamment au niveau des jeunes et il y a beaucoup de cyber harcèlement, de harcèlement numérique, on est de plus en plus confrontés à cela.

Il est aussi possible de trouver des associations qui peuvent intervenir pour faire de la prévention par rapport à ça, comment on utilise les réseaux sociaux pour se protéger en tant qu'éducateurs, en tant que dirigeants, mais aussi pour protéger les enfants, pour éviter les difficultés qui peuvent avoir des conséquences dramatiques, notamment dans la tranche des ados qui est très fragile.

Le dernier point, concerne le volet engagement. Un monsieur a évoqué le Service Civique.

Le District et ses clubs se sont bien emparés de ce dispositif ce qui est très intéressant.

Je vous rappelle qu'il y a une fiche de mission spécifique « Génération 2024 » plus tournée vers les Jeux Olympiques et Paralympiques, en prévision de ce que vous pourriez mettre en place dans ce cadre-là. Je vous invite à vous rapprocher de notre service.

Je pourrais vous dire encore beaucoup de choses mais l'avant-dernière est qu'on est en période de canicule mais il n'y a pas d'interdiction de manifestations sportives sur le département des Yvelines mais soyez vigilants, prévoyez l'eau, les tentes pour s'abriter, rappelez les consignes à tout le monde. Une alerte orage est prévue dimanche, là encore, si vous êtes en extérieur, anticipez pour prévoir éventuellement un lieu de repli en dur et protégé. Je sais que vous avez l'habitude d'être dehors par toutes les températures possibles et imaginables mais, on est en période d'alerte.

Je vous souhaite une bonne fin de saison et je voulais vous dire que je vais vraisemblablement quitter le service à partir du 1^{er} septembre. Donc ce sera sûrement ma dernière Assemblée Générale avec vous, mais ça a été un plaisir de travailler avec vous, toutes ces années.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci.

J'ai dit à Sylvie tout mon regret de la voir partir mais pour faire quelque chose qui va lui plaire, j'en suis persuadé.

J'espère que la personne qui lui succèdera sera de sa qualité parce que nous avons toujours travaillé de façon intelligente et efficace et c'est un bonheur de travailler avec Sylvie.

On passe au carton vert et je passe pour cela la parole à M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de la Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif.

11 / REMISE DE RECOMPENSES AU TITRE DU CARTON VERT

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de la Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif**

Le Carton Vert a été remis lors des Finales U 13. Les membres de la **Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif (C.V.E.S.)** étaient présents autour des terrains et à la fin de l'événement, une jeune fille et un jeune garçon ont été désignés.

Cela est difficile à mettre en place.

Je vous parlais tout à l'heure de ce sur quoi on travaille à la C.V.E.S. avec le District. C'est également difficile à estimer.

Nous ne pensons pas et nous avons fait l'étude avec la C.V.E.S. et le District, qu'il soit possible de mettre en place le carton vert sur les matchs du samedi mais nous réfléchissons aujourd'hui, à la digitalisation du Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes pour qu'il soit plus moderne, plus contemporain, que nos jeunes Educateurs puissent y accéder très rapidement.

Nous communiquerons sur cela prochainement avec tout l'équipe de la C.V.E.S..

Notre jeune lauréate, Nesma MOURADI, du PARIS SAINT-GERMAIN, n'a pas pu être présente.

Nous allons donc appeler notre jeune lauréat, Romain DESMOT.

Je voudrais préciser que son équipe, le HOUILLES S.O. a également reçu le prix du Fair-play et qu'elle sera honorée lors de la prochaine Assemblée.

(M. Thibault KARSENTY, manager de la section amateur du PARIS SAINT-GERMAIN, reçoit la récompense à remettre à Mlle Nesma MOURADI).

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de la Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif**

Je voudrais en terminer avec le carton vert et le digital l'année prochaine.

Avant, il s'agissait un document papier qui était renvoyé en fin de saison, sur un podium de 23. On s'est aperçu que c'était laborieux et que les chiffres de participation baissaient de façon considérable. On s'est dit qu'il fallait aller vers les jeunes générations, digitaliser et donc une application sera développée, qui permettra, sur des indicateurs de ressenti au niveau des clubs, l'accueil, la rencontre, etc.

Il y aura entre 3 et 5 critères maximum avec des étoiles qui permettront de donner sa sensibilité au niveau des encadrants.

Cela reviendra au même sauf qu'on aura un comptage match par match pour ceux qui continueront. On favorisera la contribution car sinon c'est assez imprécis. Il y aura donc des dotations pour la contribution et bien sûr pour le classement du Challenge sportif. L'idée est de sensibiliser les encadrants, ça ne leur prendra que quelques minutes et c'est un jeu qui sera plus ludique puisqu'il ne s'agit pas d'imposer des indicateurs contraignants mais plutôt d'avoir un ressenti de la rencontre qu'on a eue avec son visiteur.

Tout cela sera mis en place pour la rentrée sur deux catégories, les féminines et certainement sur les U 14 garçons.

On attend souvent dire Jean-Pierre dire, « ce n'est pas mon argent, c'est le vôtre », et j'ai envie de dire « le District, c'est aussi le vôtre ».

Aujourd'hui, quand on voit des jeunes arriver pour les questions de discipline de mon propre club ou d'autres clubs, comme Jean-Jacques, et qui disent « au District, ils sont vieux ». On a donc besoin de renouveau.

Les Commissaires actuels sont membres de plusieurs Commissions.

On vous propose donc de venir dans ces Commissions. On devrait avoir a minima, un représentant de chaque club, parce que le District nous appartient.

C'est à vous de décider.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous allons passer aux remises de médailles e je passe pour cela la parole à M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué du District.

12 / REMISE DE MEDAILLES

➤ **M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué du District**

Nous passons donc aux remises de médailles.

La première est une Médaille d'Argent et elle est remise au Président du CHESNAY 78 F.C., M. Alain DESPIERRE.

La seconde est une Médaille d'Or et elle est remise à Ali SAHALI, membre du Comité de Direction.

La troisième est également une Médaille d'Or et elle est remise à Yves AVOIRTE, membre du Comité de Direction.

(applaudissements)

oooooo

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous rappelle, que demain, 19 juin, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, auront lieu les Finales de Coupes des Yvelines et du Comité.

Nous avons bien noté qu'il faudra être prudents, nous aurons beaucoup d'eau !

Ceci dit, ce n'est pas comme les tournois où on est présent du matin au soir alors que là, les clubs viennent, jouent un match et puis s'en vont.

Nous vous y attendons très nombreux.

C'est là qu'a été organisée, le 11 juin, la Journée du Foot Féminin, qui a été une très belle manifestation et je pense que parmi vous, certaines personnes étaient présentes. Le matin, il y avait 500 gamines et ensuite toutes les Finales se sont succédées.

La Journée des Débutants se déroulera également à MONTIGNY, les 25 et 26 juin. J'espère que d'ici là, il fera un peu moins chaud.

Enfin, le 2 juillet, se déroulera, à NOISY-LE-ROI, sur les installations du SIBANO, l'opération « Faites du Foot », en vue d'une initiation aux diverses pratiques du Foot Loisir et à la promotion des pratiques, le Futnet, le Golf Foot, le Fit Foot. Il y aura aussi la Finale Départementale du e-foot.

Nous allons donc conclure cette Assemblée Générale, en remettant un petit cadeau à Mme Evelyne PLACET, Maire de GUERVILLE, ainsi qu'à M. Rodrigo LOPES ROCHA, Président du club de l'A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE, pour les remercier de nous avoir accueillis.

Je voudrais enfin, avec tous le Comité de Direction, tous vous remercier pour ce que vous faites pour le Football Yvelinois.

Je vous souhaite de très bonnes vacances et on compte sur vous pour repartir du bon pied, la saison prochaine.

ooooooo

ANNEXE 1

LA PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SAISON 2021 / 2022 ET DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON 2022 / 2023

Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 /2022

Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023

Les documents ci-après présentent le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022 et le projet de Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023.

Depuis plusieurs saisons, ces documents sont présentés en différenciant le résultat d'exploitation de l'exercice de son résultat global, ce qui a permis, durant les dernières saisons, une lecture aisée des opérations relatives à l'impact financier de l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

Le résultat d'exploitation est en effet le reflet de la vie courante du District, avec ses charges et ses produits, et il est tenu compte, ensuite, des Charges Financières et des Charges Exceptionnelles, ainsi que des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels, dont on peut rappeler qu'ils ont été, durant plusieurs saisons, directement impactés par les opérations liées au transfert du siège du District, étant noté que, bien sûr, les amortissements perdureront.

A) LE COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Il faut tout d'abord rappeler que ce document, édité pour l'information des clubs, n'est qu'une évaluation, à ce jour, de ce que pourrait être le compte de résultat de l'exercice.

Il ne saurait en aucun cas être le reflet « final » de l'activité du District, qui sera présenté, avec le bilan, lors de l'Assemblée Générale d'hiver.

Il n'a pu être présenté un Compte de résultat prévisionnel à l'Assemblée Générale en juin 2020 et 2021 dès lors que les Assemblées Générales de juin avaient dû être reportées.

Ce n'est donc qu'en octobre 2020 et 2021 que le Compte de résultat définitif a été présenté, pour adoption, aux Assemblées Générales.

Le **résultat d'exploitation** de la saison 2021 / 2022 fait apparaître un **déficit estimé à 64 036 €**.

Ce déficit, bien qu'important, ne relève pas d'une dérive des dépenses du District, ni d'une chute brutale de ses produits, mais essentiellement, comme cela a déjà été expliqué, de l'impact correspondant aux dotations aux amortissements.

Comparé à celui du Budget prévisionnel, le résultat estimé fait apparaître une bonne maîtrise du budget.

On constate en effet que ce montant, qui est très inférieur de celui qui était prévu au Budget (**102 900 €**), est en grande partie généré par le montant des dotations aux amortissements liés à l'investissement correspondant à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège (compte 68), qui représentent 71 000 €.

Rappelons que les durées d'amortissement sont de 30 ans pour l'achat du bâtiment, de 10 ans pour les travaux et l'aménagement, et de 3 ou 5 ans pour le matériel.

En ce qui concerne le **résultat global de l'exercice**, nous pouvons constater un **déficit estimé à 59 936 €** (l'estimation était de **94 000 €**).

Il tient compte notamment :

- des Charges Exceptionnelles (13 000 €), correspondant au remboursement intégral aux clubs des droits d'engagements dans les Championnats du District (qui avaient été payés à la Ligue lors des engagements),
- des Produits Financiers (400 €),
- des Produits Exceptionnels (16 700 €), qui comprennent, outre la somme de 7 500 € correspondant à la reprise annuelle du 20^{ème} de la subvention de 150 000 € allouée au District par la F.F.F. pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège, une somme de 8 648 € liée au remboursement d'un sinistre qui a touché le siège du District.

➤ **LES CHARGES**

Le **montant global des charges d'exploitation** est estimé à **968 964 €**, pour une prévision de 976 300 €.

On peut essentiellement noter :

- une baisse des dépenses relatives aux Stages, Formations, Détections (- 16 500 €) (compte 61),

Il faut rappeler à ce sujet que la Ligue avait décidé qu'à compter de la saison 2020 / 2021, du fait de la régionalisation de la formation, elle recevrait et traiterait elle-même les inscriptions aux stages de formation et encaisserait les droits d'inscription correspondants (hors, le cas échéant, la partie restauration), avec une répartition différente des droits d'inscriptions entre l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) et les Districts.

Cela devait avoir pour conséquence une baisse estimée à 19 000 € des ressources du District qui sont générées par les formations.

Elle a ensuite, dans le courant de la saison 2021 / 2022, modifié les conditions de l'organisation des formations d'Educateurs avec, à la charge des Districts, l'ouverture des sessions, les convocations et la facturation.

Sur le plan financier, la Ligue reçoit désormais 10 % du montant des droits d'inscription aux formations d'Educateurs (et certifications), mais :

- . 40 € (soit 44 %) au lieu de 30 € (33 %), pour les Formations Initiales en Arbitrage (F.I.A.),
- . 20 € (soit 50 %) au lieu de 15 € (soit 37 %) pour les Formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.)

La conséquence est que le coût net à la charge du District pour les C.F.F. et les certifications, ainsi que pour les Formations Initiales en Arbitrage (F.I.A.) et les Formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.) sera plus important qu'auparavant.

La baisse des dépenses lors de la saison 2021 / 2022 s'explique du fait que :

- plusieurs formations d'Educateurs et de Dirigeants se sont déroulées en visioconférence,
- le nombre des repas des stagiaires, qui ne sont plus obligatoires, est devenu beaucoup moins important qu'auparavant.

- une hausse du montant des honoraires versés au cabinet d'expertise comptable, qui n'avaient pas évolué depuis de nombreuses années (compte 62)

Ce poste concerne également la gestion et l'établissement des bulletins de paie du personnel et les déclarations sociales et fiscales.

- une baisse des dépenses liées aux Frais de déplacements, pour tenir compte, notamment, du recours, dans de nombreux cas, à la visioconférence, et aux Frais de missions/réceptions (respectivement – 5 500 € et – 8 000 €),
- une augmentation du poste Autres charges de gestion (+ 8 000 €), qui correspond à la prise en compte du caractère irrécouvrable de sommes qui étaient dues au District par des clubs qui ont cessé toute activité.

➤ LES PRODUITS

Le montant global des produits d'exploitation est estimé à **904 928 €**, pour une prévision de 873 400 €.

On peut essentiellement noter :

- une baisse importante du montant des engagements (- 22 100 €), liée au fait que le Comité de Direction a décidé le 22 septembre 2021, la dispense des droits d'engagements dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines et du Comité (compte 70),
- une baisse importante des droits d'inscriptions aux stages de formations (- 15 000 €), pour les raisons déjà exposées (compte 70),
- une augmentation importante des Recettes administratives (compte 70).

Il s'agit essentiellement des amendes infligées en matière disciplinaire, du remboursement des indemnités des Délégués, des amendes liées aux absences des clubs lors des Assemblées Générales et aux convocations des Commissions.

- une hausse importante (+ 29 800 €) de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences, dont le nombre total a fortement augmenté pour la saison 2021 / 2022 (compte 70).

Rappelons que le nombre de licencié(e)s est passé de 36 859 à la fin de la saison 2020 / 2021, à 43 518 lors de la saison 2021 / 2022, soit une augmentation 6 659 licencié(e)s, soit + 18,07 %.

- une baisse des Droits de Changement de Clubs (- 8 000 €) (compte 70),
- un maintien des montants des subventions de la F.F.F., de la Ligue du Football Amateur, de la Ligue de Paris-Ile de France, du Conseil Départemental et de l'Agence Nationale du Sport (compte 74),
- une forte progression du poste Subventions Diverses (+ 11 300 €), liée notamment à l'aide obtenue du Fonds de Solidarité à destination des entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19 (compte 74),
- au titre des transferts de charges, l'encaissement de l'indemnisation de l'activité partielle (6 500 €) (compte 79).

Enfin, comme cela est devenu la règle depuis l'exercice 2012 / 2013, figurera dans les comptes la valorisation comptable de l'apport des bénévoles au fonctionnement du District (il s'agit de l'estimation de la valeur de leur travail), qui s'ajoutera aux frais de déplacement de ces mêmes bénévoles tels qu'ils peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu, dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Le montant total devrait être de l'ordre de **175 000 €**, somme inférieure à celle des saisons précédentes, ce qui est directement lié au fait que l'activité du District a continué d'être impactée par un mode de fonctionnement adapté en raison de la crise sanitaire.

Pour mémoire, cet apport effectué par les Bénévoles du District s'élevait, pour la saison 2020 / 2021, à 92 921 €.

Toutes les informations nécessaires seront bien entendu produites et développées lors de la présentation des comptes à l'Assemblée Générale de fin d'année, lorsqu'elle sera appelée à adopter les comptes de l'exercice.

B) LE BUDGET PREVISIONNEL 2022 / 2023

Comme vous le savez, ces deux dernières saisons, le Budget prévisionnel n'avait pu être présenté aux Assemblées Générales du mois de juin puisqu'elles avaient été reportées, et il avait donc été adopté, d'abord par le Comité de Direction, avant le 1^{er} juillet, puis en octobre par les Assemblées Générales.

Nous en revenons cette saison à la normalité, en présentant le Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023.

Sa présentation est identique à celle du résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022, présentation qui est devenue la norme.

On constate peu de différences avec le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022, conséquence de notre volonté de maîtriser les dépenses, sans déroger à nos missions de formations (arbitres, techniciens, dirigeants) et d'aides aux clubs par l'attribution de dotations en matériel.

Le projet de Budget qui est proposé présente un **résultat d'exploitation négatif de 91 300 €** et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 83 100 €**, qui s'explique de la même façon que les saisons précédentes.

Ce déficit est, en réalité, sans incidence notable sur l'équilibre de nos finances puisqu'il s'explique par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 92 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District (compte 68).

Par ailleurs, on peut essentiellement noter :

➤ POUR LES CHARGES :

- une baisse des dépenses d'Entretien, travaux, maintenance (- 6 000 €), du fait, notamment, du changement qui a été opéré en janvier dernier quant au matériel de reprographie (compte 61),
- une baisse des dépenses au titre des Stages, Formations, Détections (- 8 000 €) pour tenir compte de ce qui a été constaté lors des 2 dernières saisons (compte 61),
- une hausse du montant des honoraires versés au cabinet d'expertise comptable, pour les raisons déjà citées ((+ 4 100 €) (compte 62),
- une baisse des Frais de déplacements (- 4 500 €) pour tenir compte, d'une part, du recours, dans de nombreux cas, à la visioconférence, et d'autre part, de nouvelles modalités d'indemnisation des techniciens qui participent à certaines actions techniques du District (Formations, Détections, Sélections) (compte 62),
- une évolution des frais de personnel (+ 5 800 €, soit + 1,15 %), qui représentent 51,92 % du montant total des charges d'exploitation du District (compte 64).

Ces frais de personnel tiennent compte, bien entendu, de l'application de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (C.C.P.A.A.F.).

➤ **POUR LES PRODUITS :**

- une baisse importante des droits d'inscriptions aux stages de formations (- 10 000 €), là également pour tenir compte de ce qui a été constaté lors des 2 dernières saisons (compte 70),
- le montant des recettes administratives (+ 12 000 €), dont il a déjà été indiqué qu'elles étaient en hausse sur la saison 2021 / 2022, et qui a été réévalué en tenant compte de la forte augmentation du nombre de licencié(e)s (compte 70),
- l'augmentation (+ 25 000 €) de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences, étant rappelé que le nombre total des licencié(e)s a beaucoup augmenté lors de la saison 2021 / 2022 (compte 70).

Il faut toutefois se montrer prudent, et prévoir un chiffre un peu inférieur à celui de la saison 2021 / 2022 (235 000 € au lieu de 239 800 €) paraît raisonnable.

- une réduction du montant des Droits de Changement de Clubs (- 5 000 €), dont il a déjà été indiqué qu'il était en baisse sur la saison 2021 / 2022 (compte 70),
- le maintien à leur niveau antérieur du niveau des subventions de la Ligue de Paris-Ile de France, de la Ligue du Football Amateur et du Département des Yvelines qui, nous l'espérons, ne devraient pas changer (compte 74),
- le maintien à 30 000 € de l'aide attendue de l'Agence Nationale du Sport, même s'il reste pour le moins difficile de savoir aujourd'hui ce qu'il en sera véritablement en 2023 (compte 74),
- la suppression, comme cela était prévu, de l'aide dégressive qui était attribuée au District par l'Agence Nationale du Sport au titre de l'Aide à l'Emploi et qui était, pour la saison 2021 / 2022, de 8 000 € (compte 74).

Il était acquis qu'elle cesserait à compter de la saison 2022 / 2023.

S'agissant enfin des Produits Exceptionnels (compte 77), la somme de 7 500 € correspond, comme chaque année, à la reprise annuelle du 20^{ème} de la subvention de 150 000 € qui a été allouée au District par la Fédération Française de Football pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

ooooooo

Toutes autres informations relatives au Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023 seront, bien entendu, fournies lors de l'Assemblée Général.

ANNEXE 2

**LE COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
DE LA SAISON 2021 / 2022**

C H A R G E S		P R O D U I T S	
60 ACHATS	87 800 €	70 VENTES ADMINISTRATIVES	619 828 €
Matériels et équipements sportifs	30 000 €	Produits des manifestations	6 000 €
Fourn. entret. & petits matériels	4 500 €	Engagements	10 500 €
EDF	17 000 €	Abonnements	17 000 €
Fournitures de bureau	16 300 €	ventes diverses	28 €
Coupes, médailles	15 000 €	Partenariat	19 000 €
Objets promotionnels	5 000 €	Inscriptions stages	35 000 €
		Recettes administratives	206 000 €
61 CHARGES EXTERIEURES	137 600 €	Licences enregistrées	239 800 €
Crédit bail, locations	4 700 €	Cotisations des Clubs	14 500 €
Entretien, travaux, maintenance	21 500 €	Droits de changement de clubs	72 000 €
Assurances diverses	6 200 €		
Manifestations diverses	47 000 €	74 SUBV. D'EXPLOITATION	272 500 €
Stages formations, détections	38 500 €	F.F.F. - diverses	56 000 €
Services extérieurs	12 000 €	L.P.I.F.F. fonctionnement	57 000 €
Documentation générale	5 700 €	Conseil Départemental Convention	43 000 €
Subventions accordées	2 000 €		

62 AUTRES CHARGES EXT.		96 714 €	A.N.S convention	30 000 €	
Honoraires	22 584 €		A.N.S. emploi	8 000 €	
Pourboires et dons	1 980 €		Subv diverses	12 500 €	
Frais de déplaçts	44 000 €		L.F.A. Convention	66 000 €	
Frais de missions, réceptions	16 000 €				
Frais	9 600 €		75 AUTRES PRODUITS		100 €
Autres sces. ext. divers	2 550 €		Produits divers de Fonctionnement	100 €	
63 IMPOTS ET TAXES		42 000 €	78 REPRISES S/AMORT. PROV. & ENGAGTS.		- €
Organismes sociaux	26 100 €		Reprise sur prov	- €	
Impôts et taxes divers	15 900 €				
64 FRAIS DE PERSONNEL		497 350 €	79 TRANSFERTS DE CHARGES		12 500 €
Rémunérations	351 800 €		Indemnités journalières Séc.sociale	6 000	
Charges sociales	144 050 €		Remboursement divers	- €	
Autres charges	1		Aide Etat (charges/chomage partiel)	6 500 €	
	500 €				
65 AUTRES CHARG. GEST. CTE.		9 000 €			
Charges diverses	9				
	000 €				
68 DOTAT. AMORT. PROV. & ENGAGTS.		98 500 €			
Dotations amortissements	97				
Provision retraite	1				
	000 €				
TOTAL EXPLOITATION		968 964 €	TOTAL EXPLOITATION		904 928 €
			RESULTAT		- 64 036 €
66 CHARGES FINANCIERES		- €	76 PRODUITS FINANCIERS	400 € -	400 €
Intérêts sur emprunt			Intérêts sur livrets		
			produits divers	- €	
			RESULTAT FINANCIER		400 €
			RESULTAT COURANT		63 636 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		13 000 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 700 €
Participations diverses	13 000 €		Produits divers	16 700 €	
			RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 700 €
TOTAL		981 964 €	TOTAL		- 922 028 €
			RESULTAT DE L'EXERCICE		59 936 €
BENEVOLAT		175 000 €	BENEVOLAT		175 000 €
Valorisation du bénévolat	150 000 €		Valorisation du bénévolat	150 000 €	
Frais de déplaçts, des bénévoles	25 000 €		Dons des Bénévoles	25 000 €	
TOTAL		1 156 964 €			1 097 028 €

ANNEXE 3

LE BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON 2022 / 2023

CHARGES			PRODUITS		
60 ACHATS	32 000 €	91 000 €	70 VENTES ADMINISTRATIVES	6 000 €	633 000 €
Matériels et équipements sportifs			Produits des manifestations		
Fourn. entret. & petits matériels	3 000 €		Engagements	32 500 €	
EDF	17 000 €		Abonnements	17 000 €	
Fournitures de bureau	17 000 €		ventes diverses	500 €	
Coupes, médailles	16 000 €		Partenariat	19 000 €	
Objets promotionnels	6 000 €		Inscriptions stages	40 000 €	
61 CHARGES EXTERIEURES		140 800 €	Recettes administratives	193 500 €	
Crédit bail, locations	4 800 €		Licences enregistrées	235 000 €	
Entretien, travaux, maintenance	17 500 €		Cotisations des Clubs	14 500 €	
Assurances diverses	6 500 €		Droits de changement de clubs	75 000 €	

Manifestations diverses	49 000 €		74 SUBV. D'EXPLOITATION	254 000 €
Stages formations, détections	44 000 €		F.F.F. - diverses	56 000 €
Services extérieurs	12 500 €		L.P.I.F.F. fonctionnement	57 000 €
Documentation générale	4 500 €		Conseil Départemental Convention	43 000 €
Subventions accordées	2 000 €		A.N.S convention	30 000 €
62 AUTRES CHARGES EXT.		103 850 €	A.N.S. emploi	- €
Honoraires	22 600 €		Subv diverses	2 000 €
Pourboires et dons	1 600 €		L.F.A. Convention	66 000 €
Frais de déplacts	44 500 €		75 AUTRES PRODUITS	100 €
Frais de missions, réceptions	23 000 €		Produits divers de Fonctionnement	100 €
Frais d'affranchissement,téléphone	9 600 €		78 REPRISES S/AMORT. PROV. &	- €
Autres sces. ext. divers	2 550 €		Reprise sur prov.	- €
63 IMPOTS ET TAXES		42 700 €	79 TRANSFERTS DE CHARGES	2 000 €
Organismes sociaux	26 300 €		Indemnités journalières Séc.social	- €
Impôts et taxes divers	16 400 €		Remboursement divers	2 000 €
64 FRAIS DE PERSONNEL		509 050 €	Aide Etat (charges/chomage partiel)	- €
Rémunérations	360 000 €			
Charges sociales	147 550 €			
Autres charges	1 500 €			
65 AUTRES CHARG. GEST. CTE.		1 000 €		
Charges diverses	1 000 €			
68 DOTAT. AMORT. PROV. &		92 000 €		
Dotations amortissements	91 000 €			
Provision retraite	1 000 €			
TOTAL EXPLOITATION	980 400 €		TOTAL EXPLOITATION	889 100 €
			RESULTAT	- 91 300 €
66 CHARGES FINANCIERES		- €	76 PRODUITS FINANCIERS	500 €
Intérêts sur emprunt			Intérêts sur livrets	500 €
			Produits divers	- €
			RESULTAT FINANCIER	500 €
			RESULTAT COURANT	- 90 800 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 700 €
Participations diverses			Produits divers	7 700 €
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 700 €
TOTAL	980 400 €		TOTAL	897 300 €
			RESULTAT DE L'EXERCICE	- 83 100 €
BENEVOLAT	200 000 €	230 000 €	BENEVOLAT	200 000 €
Valorisation du bénévolat			Valorisation du bénévolat	200 000 €
Frais de déplacts, des bénévoles	30 000 €		Dons des Bénévoles	30 000 €
TOTAL	1 210 400 €			1 127 300 €